

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2016
Présent-e-s

Bureau :	TILLMANN	Robert	PLR	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} vice-présidente
	FABRE	Michel	PS	2 ^e vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} secrétaire
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	DC	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GROGNUZ	Fabien	PLR	
	HALDEMANN	François	PLR	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	[arrivée 18h52]
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SAPIN	Françoise	MCG	[arrivée 18h36]
	SQUILLACI	Nicola	PDC	[arrivée 18h42]
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Excusés :	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	OSMANI	Xhevrie	PS

Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Election d'un suppléant du Conseil municipal au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble, en remplacement de M. Cornuz, élu délégué.
6. Election d'un-e suppléant-e à la présidente du local de vote en remplacement de Mme Lysianne Gay, démissionnaire.
7. Présentation des comptes 2015.
8. Délibération n° 2016-09 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.
9. Délibération n° 2016-10 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015.
10. Délibération n° 2016-11 relative à l'approbation du rapport de gestion 2015 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement).
11. Délibération n° 2016-12 relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif.
12. Délibération n° 2016-13 relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public), au lieu-dit "La Gravière".
13. Délibération n° 2015-36a relative à l'acceptation de l'initiative "Pour un contrôle des prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin". **Rapport de la commission affaires sociales et finances** (M. Grognuz, PLR).
14. Délibération n° 2016-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 290'000.-** en vue des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement entre le préau de l'école des Boudines et le parking P2. **Rapport de la commission des travaux publics** (M. Boccard, PLR).
15. Délibération n° 2016-07a relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de **CHF 5'555'500.-** (salaire, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné a) à la création et à l'activation en investissement de quatre postes à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400% afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (1 chef-fe de projet confirmé-e et 1 chef-fe de projet junior espaces publics, 1 chef-fe de projet junior routes et réseaux et 1 assistant-e chantier et administratif), et ceci du 1er juin 2016 au 31 décembre 2020 et b) à activer en investissement les

quatre postes actuels à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400%, et ceci du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie** (Mme Kunz-Félix, PLR).

16. Délibération n° 2015-40b relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 49'350.-** destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas des restaurants scolaires. **Rapport de la commission environnement et agenda 21** (M. Tremblet, PDC).
17. Résolution n° 2016-05 présentée par Marco Gaetanino, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), demandant la création d'un accrobranche au Terrain Jakob.
18. Résolution n° 2015-16a présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin afin d'étudier un plan d'action à même de viser un objectif de 70% de tri des déchets d'ici à fin 2017. **Rapport de la commission environnement et agenda 21** (M. Tremblet, PDC).
19. Résolution n° 2015-22a présentée par Esther Hartmann, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant l'extension des heures d'ouverture des piscines municipales en été et en hiver. **Rapport de la commission des sports** (M. Fabre, S).
20. Pétition n° X-2016-04 de l'UDC "Non, à 50 jeunes hommes migrants sous l'école Bellavista !"
21. Pétition n° X-2016-03 du MCG "Ne plaçons pas 50 hommes sous l'abri de l'école primaire de Bellavista à Meyrin !"
22. Annonces de projets.
23. Propositions individuelles.
24. Questions.

* * *

M. Tillmann ouvre la séance et salue l'assemblée, le Conseil administratif et les membres de l'administration.

Il annonce les absences de Mmes Cosima Deluermoz et Xhevrie Osmani ainsi que le retard de Mmes Sapin, Hartmann et de M. Squillaci.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016.

N'ayant pas de commentaires ni de remarques, le président soumet au vote le procès-verbal, qui est accepté par 27 oui, soit à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) ACG- droit d'opposition des conseillers municipaux.

Suite à la décision de l'ACG d'accorder une garantie de déficit de CHF 80'000.- à l'association GE200 qui a subi une perte de CHF 98'300.-, le président remarque que comme aucune opposition ne lui est parvenue, cette décision est donc considérée comme acceptée.

b) Lettre de M. Alain Mérigay, président d'Arcus Caeli

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Fondée il y a 27 ans, Arcus Caeli compte aujourd'hui une quarantaine de musiciens amateurs, encadrés par des chefs de pupitre professionnels et donne deux concerts par an. La présidente et fondatrice de l'orchestre, Madame Suzanne Bundschuh a souhaité quitter la présidence l'an dernier. Administrateur depuis 2007, j'ai accepté d'exercer la présidence par intérim pour une année. Aujourd'hui, à mon tour, je souhaite me retirer, mais comme dans toute société qui fait appel au bénévolat, la relève est difficile et malgré nos recherches, nous n'avons encore trouvé personne qui veuille ou qui puisse prendre le relais.

Etant bien conscient que nul n'est irremplaçable, je crains néanmoins que ma démission entraîne pour Arcus Caeli des difficultés dans sa gestion administrative ou même à la cessation de l'activité de l'orchestre.

Ce serait particulièrement regrettable, Meyrin étant une des rares communes qui dispose d'un orchestre de chambre de cette importance. En outre, ces dernières années, la qualité musicale a progressé sous l'impulsion de son chef, Pierre Tréfeil. Les programmes de concert proposés par la commission musicale se signalent par leur originalité, leur variété, et nous sommes parvenus à recruter quelques jeunes musiciens.

C'est pourquoi je me permets de m'adresser à vous dans l'espoir de trouver une personne qui puisse assumer ce poste, éventuellement parmi vos connaissances ou relations, sachant que pour vous-mêmes, cette fonction s'ajouterait à un mandat et une activité professionnelle déjà lourds.

En vous remerciant vivement de l'attention que vous porterez à mon appel, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, mes meilleures salutations.

M. Tillmann annonce qu'une copie de ce courrier a été adressée à Mme Leuenberger, conseillère administrative, et à Mme Rémy, responsable du service de la culture.

c) Course des municipaux à Bernex

M. Tillmann lit une communication de M. Dumalle:

"Six parmi nous porteront les couleurs meyrinoises samedi après-midi prochain à la course cantonale des conseillers municipaux et des secrétaires généraux organisée à Bernex.

Pour représenter nos couleurs, nous avons nos deux secrétaires généraux: Jean-Marc Solai et Olivier Morand. Pour les conseillers municipaux: Stéphane Pachoud, Nicola Squillaci, Marcel Dumalle et Hysri Halimi. Ce qui nous fera deux équipes de 3 coureurs. Super!!

Nous souhaitons bonne chance et bon courage à nos représentants et selon l'expression consacrée "Que les meilleurs gagnent, pourvu qu'ils soient Meyrinois".

d) Polijeunes: la plateforme d'expression jeune au sujet des politiques communales

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Imaginée et élaborée par des jeunes conseillers municipaux aux profils et sensibilités diverses, la plateforme *Polijeunes* a pour but de permettre aux jeunes de s'exprimer sur la politique en général, les enjeux communaux en particulier. Les jeunes, élus ou non, pourront ainsi proposer leur vision de la politique d'une commune et faire part des projets qu'ils souhaiteraient voir réalisés.

D'une part, la plateforme a pour objectif de fournir aux conseillers municipaux une base de projets qui, réalisés avec succès dans une commune, pourraient être repris dans une autre. De même, les actions, expériences et perceptions des élus municipaux pourront être relatés afin d'en faire profiter le plus grand nombre. D'autre part, *Polijeunes* permettra de produire des articles de qualité visant à intéresser les jeunes à la politique municipale et les inciter à s'investir de manière associative ou partisane en faveur de leur commune.

Les enjeux politiques communaux ne sont pas suffisamment exposés comparativement à ce qu'ils apportent dans le débat politique. Des décisions impactant fortement la vie au jour le jour des citoyens se prennent au niveau

municipal et de véritables enjeux de qualité de vie doivent être exposés et discutés.

La plateforme est accessible via le lien: www.polijeunes.ch et les articles et réactions rédigées par des jeunes peuvent être adressés à l'adresse polijeunes@gmail.com.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Les administrateurs de Polijeunes:
Bruno Da Silva, Maxime Walder, Nicolas Fournier et Adrien Rufener, conseiller municipaux.

e) Table-ronde sur bicentenaire

M. Tillmann rappelle que jeudi 21 avril 2016 aura lieu la table-ronde sur le rattachement de Meyrin à Genève et à la Suisse à 20h00 à l'aula des Boudines en présence de plusieurs intervenants: Irène Herrmann, historienne, Bernard Lescaze, historien, Alexandre Malgouverné, historien du Pays de Gex et Guillaume Chenevière, historien et ancien directeur de la Télévision suisse romande.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Développement du cœur de la cité

Suite à l'approbation à l'unanimité de la résolution n° 2016-02 par votre Conseil, nous vous informons que nous avons signé avec notre partenaire du centre commercial Meyrin Centre, le mercredi 6 avril dernier, la convention cadre qui vous avait été soumise en commission.

Dès lors, notre partenaire a, au maximum, trois ans pour obtenir l'autorisation de construire en force du futur parking souterrain.

Nous avons également entamé les discussions avec lui afin de mettre en place rapidement un comité de coordination des projets concernés par le développement du cœur de la cité. En parallèle, le Conseil administratif poursuit son analyse fine sur la priorisation des projets figurant sur le plan des investissements de la Commune et les conséquences sur le plan financier. A ce propos, nous avons bien entendu le souhait des groupes politiques d'ouvrir en parallèle au chantier du parking souterrain celui du bâtiment de la nouvelle mairie.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'évolution de ce dossier.

Recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à l'exploitation des horodateurs et parcomètres

La commune de Meyrin a décidé de s'associer au recours formulé par plusieurs communes contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 février dernier.

Cet arrêté précise que dorénavant toute acquisition et installation de nouveaux parcomètres ou horodateurs sur la voie publique, charges y afférentes comprises, sont du ressort du canton qui en perçoit les recettes. Concernant les appareils actuellement en place, les communes sont encore habilitées à percevoir les recettes et ce jusqu'à leur renouvellement, qui doit intervenir au plus tard dans un délai de dix ans depuis leur installation.

Selon les recourants, cette démarche du Conseil d'Etat remet en cause l'une des bases du droit du domaine public qui veut que le produit économique appartient à la collectivité territoriale concernée. D'autre part, le Conseil d'Etat s'empresse de faire main basse sur des recettes financières au moment même où la répartition des tâches entre le canton et les communes est l'objet d'un débat structuré.

Nous vous informerons des suites données à cette procédure.

Départ du responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie

C'est avec regret que nous vous annonçons officiellement le départ à fin mai 2016 d'Olivier Morand, responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, et secrétaire général adjoint.

Diplômé de l'EPFL en architecture et de l'Institut d'études immobilières, Olivier Morand est au bénéfice d'une expérience de 15 ans, dont 12 en tant que directeur associé d'un bureau, lorsqu'il rejoint l'administration municipale en mars 2006 afin d'y diriger le service de l'urbanisme.

Une année après son entrée en fonction, il est nommé secrétaire général adjoint, en sus de son poste de responsable de service. Dans ce rôle, il supplée le secrétaire général, Jean-Marc Solai.

A partir de 2008, il renforce son équipe pour intégrer le domaine de l'énergie et de la mobilité. Le service devient alors le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (UTE), actuellement composé de 8 personnes agissant dans les domaines de l'urbanisme, de l'énergie, de la mobilité, du génie civil et de l'architecture.

Dès son arrivée, Olivier Morand s'investit dans le projet des Vergers avec l'adoption notamment du plan directeur de quartier et l'initiation du plan localisé de quartier. Dans ce contexte, il proposera de nombreuses idées innovantes de très grande importance pour l'avenir du quartier des Vergers et de notre commune, notamment un plan localisé de quartier d'initiative communale, une résolution

municipale pour un écoquartier exemplaire, le lancement d'un appel à candidature pour l'octroi des droits à bâtir communaux à des coopératives. Il passe en 2011 le témoin à Philippe Maag, actuel chef de projet des Vergers.

Dans d'autres domaines également, Olivier Morand a toujours su développer avec les magistrats en charge de l'urbanisme une vision stratégique. Il est notamment à l'origine de la demande au Conseil d'Etat pour forcer les SIG à amener le Chauffage à distance à Meyrin simultanément à l'arrivée du tram. Pour obliger le déplacement du projet de collège initialement prévu en amont du lac des Vernes vers le site de la Gravière, il a proposé la modification de zone Gravière d'initiative communale. Il a également largement contribué à faire évoluer le projet du lac des Vernes d'un ouvrage hydraulique vers un projet paysager et en faveur de la biodiversité. Enfin, il est également à l'initiative de la nouvelle étude Oberson fixant une ligne communale en matière de surélévation adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Nous relevons tout particulièrement la créativité de ce collaborateur engagé au service de notre commune.

Nous souhaitons plein succès à Olivier Morand dans son nouveau défi professionnel et le remercions chaleureusement pour son importante contribution au sein de la Commune durant toutes ses années.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Question de M. Grognuz, séance du 8 mars 2016

Quelle est l'évolution et le nombre des amendes d'ordre émises ?

Ces chiffres seront évoqués lors de la séance de commission dédiée à la présentation des comptes par le service des finances.

Questions de M. Boccard, séance du 8 mars 2016

Affichage politique

Les affiches qui encadrent la porte d'entrée du théâtre n'émanent pas des partis politiques, mais d'un mouvement provenant des milieux culturels. Il s'agit d'une intervention artistique menée par les artistes et acteurs culturels du Canton, qui ont imaginé des slogans destinés à sensibiliser la population sur le rôle de la culture dans la société. Cette action ne prétend pas favoriser une culture de gauche ou une culture de droite. Toutes les grandes institutions culturelles ont contribué à cette mobilisation, y compris le Grand Théâtre. Le Conseil administratif, averti de cette action, a donné son accord à la direction du Forum.

Spectacle hors les murs

Pourquoi des spectacles hors-murs ? Parce que nous voulons offrir au public du TFM la possibilité de voir, une ou deux fois dans la saison, des spectacles de qualité exceptionnelle, généralement des grandes formes, qui ne peuvent pas prendre place sur notre plateau. De surcroît, en 2015, le théâtre ayant dû être fermé en raison de travaux, nous avons inscrit trois spectacles hors les murs pour compléter la saison:

- *Les particules élémentaires* Théâtre de Vidy, coût CHF 1'481.90
(105 spectateurs/15 meyrinois)
- *Coup fatal* Théâtre de Bonlieu, coût CHF 1'563.05
(109 spectateurs/13 meyrinois)
- *Il n'est pas encore minuit* Château-Rouge, coût CHF 701.90
(147 spectateurs/13 meyrinois).

Toujours en 2015, nous avons été approchés par l'Association pour la Danse Contemporaine, qui souhaitait marquer notre double anniversaire (20 ans du TFM et 30 ans de l'ADC) à travers le co-accueil d'un spectacle de prestige au BFM. Ce spectacle a rencontré un succès inespéré : salle comble, 2'029 spectateurs pour 2 représentations, la provenance est connue pour 1207 personnes, dont 48 Meyrinois. Au final, le coût pour le TFM se monte à CHF 1'281.30.

Séance du 8 mars 2016, demande de Mme Hayes

Tag à l'école de Livron

Nous vous informons que le tag a été enlevé.

Séance du 8 mars 2016, question de Mme Schweizer

Annnonce de l'identité des personnes qui fréquentent la station de tri des déchets du centre de voirie et horticole

Une station de tri des déchets ménagers urbains, sur laquelle sont affectées des personnes placées en activité de réinsertion sous l'égide de l'Hospice général, est à la disposition des Meyrinois tous les jours ouvrables de l'année pour y déposer divers objets volumineux ou des déchets de jardin notamment. Suite au constat que certains usagers ne provenaient pas de Meyrin, voire géraient des entreprises de déménagements, un contrôle d'accès a été instauré en 2014 afin d'éviter la prise en charge financière de ces déchets par la commune de Meyrin, au profit de personnes externes. S'agissant d'un espace communal privé, les usagers qui souhaitent accéder à la station de tri sont priés d'inscrire à la réception leurs identités, adresses et immatriculations de véhicules, de même que le type de déchets à déposer. En revanche, les personnes qui ne remplissent pas les conditions communales sont invitées à se défaire de leurs déchets à l'espace cantonal de récupération du Nant-de-Châtillon ou auprès d'un récupérateur privé agréé, selon leur statut ou le type de déchets à évacuer.

Séance du 8 mars 2016, question de Mme Sapin

Déneigement des trottoirs communaux le 12 février 2016

Les priorités du déneigement portent sur les circuits des transports en commun et les rues à forte déclivité, ainsi que sur les parcours piétonniers pour favoriser la mobilité douce. Ces interventions visent à concilier la protection de l'environnement, la sécurité des usagers du domaine public et leur confort de déplacement. Le 12 février 2016, les deux premiers objectifs étaient atteints, mais tel n'était pas le cas du dernier, les conditions de déplacement sur les trottoirs enneigés n'étant pas optimales en chaussures de ville. Le responsable du déneigement ce jour-là s'est référé aux prévisions de l'évolution de la température de l'air, qui, après le début des précipitations neigeuses vers 12h30, était annoncée en hausse pour le milieu de l'après-midi, avec une évolution des chutes de neige vers des précipitations sous forme de pluie. Cette prévision d'augmentation de la température s'est réalisée seulement en fin de journée, ce qui a induit la situation évoquée dans la question posée.

Séance du 8 mars 2016, question de M. Cornuz

Abattage d'arbres dans le Bois du Lan

Sur mandat de la commune de Meyrin et sous le contrôle du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), l'association des propriétaires de forêts de l'ouest genevois a organisé des travaux d'exploitation et d'entretien de cette parcelle forestière, dans une perspective de sécurisation et de valorisation de ce patrimoine forestier communal. Le périmètre se situe dans un contexte de forte fréquentation, tant au niveau du trafic routier sur la rue des Entreprises, qu'à l'intérieur du site par les promeneurs de chiens ou les personnes qui prennent leur pause de midi dans le Bois du Lan. Afin de limiter les risques d'accident, les arbres potentiellement dangereux pour les piétons ou les automobilistes ont été abattus. D'autre part, la suppression des tiges concurrentes permet aux plus beaux sujets de poursuivre leur croissance et apporte une sensible amélioration de la qualité de cette forêt urbaine. Par ailleurs, les promeneurs sont incités à emprunter le sentier principal, de manière à éviter de piétiner l'ensemble du bois et à préserver la dynamique naturelle de la forêt. La matière ligneuse, évacuée au moyen de chevaux de trait pour préserver l'activité biologique au niveau du sol, a été essentiellement transformée en plaquettes pour alimenter des chaudières à bois et une petite partie a pu aussi être valorisée sous forme de bois de service. Enfin, cette intervention, qui favorise la création de lisières étagées, maintient la biodiversité, offrant une richesse de milieux variés accueillant de nombreuses espèces animales et végétales. Par conséquent, cette intervention importante a apporté à cet espace forestier une plus-value dans une perspective de durabilité.

* * *

5. Election d'un suppléant du Conseil municipal au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble, en remplacement de M. Cornuz, élu délégué.

M. Ortelli propose Mme Badia Luthi, qui a déjà participé au comité de rédaction du journal lors de la législature précédente. Il demande à l'assemblée d'accueillir favorablement sa candidature.

N'ayant pas d'autres candidats, **M. Tillmann** soumet au vote l'élection de Mme Luthi, qui est acceptée par 28 oui et 1 abstention. Par conséquent, **Mme Luthi est élue** suppléante du journal.

M. Tillmann salue l'arrivée de M. Squillaci et de Mmes Hartmann et Sapin.

* * *

6. Election d'un-e suppléant-e à la présidente du local de vote en remplacement de Mme Lysianne Gay, démissionnaire.

M. Tillmann annonce que la démission de Mme Gay a été communiquée par email au secrétariat général.

M. Gaetanino propose M. Pascal Seeger, qui a vécu toute son enfance et adolescence à Meyrin. Il a été vice-président du Parlement des jeunes, il a ensuite rejoint les rangs de la police genevoise pendant 10 ans, avant d'être sollicité par une ONG luttant contre la pédocriminalité sur Internet. Il a ensuite entamé une carrière de cyberdétective avant de travailler pour une banque privée genevoise afin de gérer le risque humain. Il est maintenant responsable de la sécurité au niveau romand pour une grande banque et est aussi vice-président de l'Association des responsables de sécurité des banques. De retour à Meyrin cette année, il a lancé un projet de potagers urbains en bas de son immeuble, initié la diffusion de la monnaie léman et rejoint le MCG comme responsable de section.

Le président soumet au vote la candidature de **M. Pascal Seeger** comme suppléant à la présidence du local de vote, qui est acceptée par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

7. **Présentation des comptes 2015.**

Voir annexe.

* * *

8. **Délibération n° 2016-09 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.**

9. **Délibération n° 2016-10 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015.**

10. **Délibération n° 2016-11 relative à l'approbation du rapport de gestion 2015 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement).**

et

11. **Délibération n° 2016-12 relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif.**

Le président fait part de la proposition du Bureau de renvoyer ces objets en commission des finances élargie.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président passe au vote du **renvoi en commission des finances élargie** de ces quatre délibérations, **accepté par 29 oui** [Mme Kunz-Félix est absente du vote].

* * *

12. Délibération n° 2016-13 relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public), au lieu-dit "La Gravière".

M. Tschudi rappelle que le triangle de la Gravière est délimité par l'avenue de Mategnin, l'avenue Ste-Cécile et l'avenue A.-F.-Dubois. Cette zone a été déclarée impropre à la création de logements, car en zone de bruit, et impropre à l'agriculture, étant donné qu'elle est située sur une ancienne Gravière, qui a été remblayée avec toutes sortes de matériaux.

Elle est considérée depuis longtemps par la Commune comme un lieu idéal pour y édifier de l'équipement public, ce qui a été notifié dans le plan directeur communal. Initialement, l'Etat avait prévu d'héberger en amont du Lac des Vernes un futur collège et la Commune s'y est opposée. Elle avait proposé le site de la Gravière comme un lieu idéal et bien desservi par le tram. La Commune a donc initié le projet de modification de zones qui est présenté ce soir. Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de cette modification à l'unanimité le 19 avril 2011. Entre temps, la Commune a pu acquérir le terrain en amont du Lac des Vernes, appartenant à l'Etat, puisque ce dernier a renoncé à y placer le collège. En effet, après analyse du DIP et du DALE, l'Etat a estimé que la Gravière était un site adéquat pour la création d'une structure du post-obligatoire. Il a donc repris la main sur la modification de zones et a ouvert une enquête publique. Aujourd'hui, à l'issue de cette dernière, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce sujet.

M. Tschudi déclare qu'une seule observation a été émise durant l'enquête publique, laquelle sera présentée en commission.

M. Tillmann demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Il déclare que le Bureau propose un renvoi en commission urbanisme, mobilité et énergie.

N'ayant pas d'autres propositions, le président met aux voix le **renvoi en commission urbanisme, mobilité et énergie**, qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

13. Délibération n° 2015-36a relative à l'acceptation de l'initiative "Pour un contrôle des prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin". Rapport de la commission affaires sociales et finances (M. Grognez, PLR).

M. Grognez donne lecture du rapport de la commission affaires sociales et finances du 1^{er} mars 2016. Présidence M. Amato et M. Frauchiger, en présence de Mme Nathalie Leuenberger et Jean-Marc Devaud, conseillers administratifs.

M. Éric Cornuz, membre du comité d'initiative. Mme Favre et Mme Rebetez, cheffes de services.

"Nous commençons cette première séance de commission par la présentation de l'initiative par M. Cornuz qui a été lancée par Les Verts, les Socialistes, et à Gauche Toute et Couleurs meyrinoises. Il rappelle que l'initiative a été validée par le Conseil d'État et était munie de 1400 signatures valables sur 1700 signatures.

M. Cornuz rappelle les raisons de l'initiative en expliquant que celle-ci est née lors du vote du budget 2015, quand la majorité du Conseil municipal a relevé le prix du repas aux restaurants scolaires de CHF 1.-. Pour rappel, celui-ci était de CHF 7.50 avant le vote de notre Conseil. Selon l'initiant, ce texte permettrait d'aider les familles à revenus modestes. Et selon lui, la collectivité publique doit fournir un repas équilibré aux enfants de famille à faible revenus.

Mme Leuenberger prend la parole et rappelle le cadre de travail. L'Initiative a été validée durant l'année 2015. Notre conseil avait 12 mois pour prendre position sur cette initiative, ce qui a été fait durant la séance du 8 septembre 2015. Le Conseil administratif soutient cette proposition.

Elle rappelle aussi que cette réponse peut se faire par voix de délibération, par contre-projet, ou par votation. Notre conseil peut élaborer un contre-projet et celui-ci sera automatiquement soumis aux citoyens. Les initiants veulent fixer le prix du repas aux cuisines scolaires. Près de 50% de la population en âge de scolarité obligatoire fréquentent les cuisines scolaires.

L'administration nous présente des chiffres concrets. Mme Favre nous présente le coût du repas. Ces repas sont soumis à la TVA de 8%. Le coût unitaire de la marchandise est de CHF 3.64, le coût du personnel est de CHF 4.56 et les frais généraux se montent à CHF 0.79. Le coût total du prix d'un repas aux cuisines scolaires se monte à CHF 11.18.

Une commissaire se pose la question sur le prix du repas aux cuisines scolaires. L'administration lui répond que le repas coûte CHF 8.50. Selon M. Cornuz, si l'initiative était acceptée, le prix du repas passerait à CHF 6.83. La Commune devrait payer la différence de CHF 1.67 par repas.

Un commissaire revient sur le budget 2016 et la correction qui a dû être faite suite à une erreur de calcul du DSE. Ce même commissaire pose une question sur le nombre de repas non-facturés, qui selon lui relève d'une prestation sociale. Selon Mme Leuenberger, les charges en ressources humaines ont dû être augmentées car il y a un nouveau site de production qui a ouvert.

Mme Favre répond qu'il y a trois types de prix, soit CHF 5,5 ou CHF 8,5. 85'284 repas sont facturés à CHF 8.50. 11'856 repas sont facturés à CHF 5.5 et pour finir 6'449 sont offerts par le DSE mais comptabilisés à CHF 8.50. Actuellement, la subvention communale se monte à CHF 300'000.- et si l'initiative est acceptée, une subvention supplémentaire de CHF 153'000.- devrait être votée par notre conseil.

Pour bénéficier d'un repas à CHF 5.50, il est possible de faire la demande en

sollicitant un formulaire. Il faut répondre aux critères suivants: soit être une famille avec 3 enfants et/ou avoir un salaire de moins de CHF 55'000.- par année. Selon une commissaire, le prix du repas correspond à la réalité.

Selon Mme Leuenberger, cette initiative est pédagogique. Est-ce que la Commune a la possibilité de supporter une nouvelle charge supplémentaire ? Si nous ne donnons pas de réponse avant mars 2017, cette initiative passera devant le peuple.

Un autre commissaire parle du prix du repas et de l'attractivité du repas. Si le prix du repas baisse, est-ce que l'on n'aura pas plus d'enfants qui fréquenteront les cuisines scolaires ? Selon Mme Leuenberger les parents qui mettent leurs enfants n'ont pas le choix de les placer aux cuisines scolaires.

M. Devaud revient sur le fait que certains parents demandent déjà soit la gratuité ou des rabais sur le prix du restaurant scolaire. Pour rappel, 33% de la population Meyrinoise ne paient pas d'impôts. M. Devaud rappelle aussi que nous devons maîtriser nos charges.

M. Devaud rappelle que notre conseil doit travailler et avancer toutes les réflexions possibles même si les initiants ne veulent pas entendre les arguments.

Une commissaire propose d'augmenter le centime additionnel pour financer cette nouvelle prestation.

Selon un commissaire cette initiative cible toutes les catégories de la population. Mme Leuenberger rappelle que cette prestation est offerte aux enfants. Soit 50% de la population en âge de fréquenter les cuisines scolaires (1000 enfants).

Elle admet qu'elle ne cible pas forcément les plus nécessiteux. Le seuil de CHF 55'000.- n'est pas soumis au vote du Conseil municipal mais est décidé par le Conseil administratif.

Pour terminer cette séance de commission, on nous rappelle que plusieurs choix s'offrent à notre conseil, soit de reprendre la délibération telle quelle, soit de préavis favorablement cette initiative, ou alors de la refuser et elle passera en votation populaire.

Deuxième séance de commission

Un commissaire revient sur la logique commerciale et selon lui cela est faux, car notre commune subventionne largement les repas aux cuisines. Et que nous acceptons le fait que notre commune perd de l'argent. Il revient sur le prix du repas dans les autres communes.

Selon ce même commissaire, les habitants paient des prix supérieurs dans les autres communes.

Un autre commissaire revient sur l'augmentation du prix du repas des restaurants scolaires. Il revient aussi sur l'argumentaire des initiants en indiquant que les prix

énoncés par le comité d'initiative sont faux.

Mme Favre revient sur une proposition qui demandait de différencier le prix du repas selon le revenu. Cette proposition engendrerait des coûts supplémentaires au niveau du personnel et cette différenciation n'apportera pas de recettes supplémentaires, mais seulement des coûts.

Un commissaire revient sur la proposition de différencier le prix du repas. Les Meyrinois, qui paient plein tarif, ne coûtent rien à la Commune en matière de personnel. Les gens qui ne paient pas le repas, coûtent plus. Ceux qui ne peuvent pas payer engendrent des frais supplémentaires.

Un commissaire revient sur le nombre de jours ouverts par année. Selon l'administration, les restaurants scolaires sont ouverts en moyenne 192 jours par année.

Le membre du Comité d'initiative rappelle qu'il est toujours possible de faire d'autres propositions. Et nous rappelle que si nous refusons cette initiative, nous irons devant le peuple.

Un commissaire demande comment le contre-projet sera élaboré. Le président rappelle le chemin qui va suivre cette initiative. Notre conseil a le choix d'opposer un contre-projet à cette initiative. Cette délibération sera présentée en séance plénière.

Nous passons au préavis de la délibération qui est refusée par:

Commission des finances

4 oui: 2 PS, 2 Verts, 7 non: 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG

Commission des affaires sociales

4 oui: 2 PS, 2 Verts, 7 non: 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG

La séance se termine à 21h00."

M. Cornuz fait part de la position des Verts :

"Il est 17h30 quand Mme Tartempion quitte son lieu de travail pour se rendre à la pharmacie de Meyrin-village pour retirer 5 carnets de bons pour les restaurants scolaires. Il lui est en effet impossible de se rendre au guichet de la mairie seul endroit où elle peut payer par carte bancaire en attendant de pouvoir le faire dans un avenir proche, on l'espère, via le guichet virtuel tant attendu dans la nouvelle mouture du site web de la Commune, et elle doit donc se rendre dans l'un des quelques autres points de vente agréés par cette commune. Elle a donc retiré 200.- au distributeur automatique de sa banque pour payer les 187.50 correspondant au prix des 5 carnets de 5 bons à CHF 7.50. Manque de chance ce soir-là, il n'y a plus que 3 carnets encore en stock à la pharmacie et elle n'a plus le temps de se rendre dans un autre point de vente pour obtenir les deux autres et en avoir suffisamment pour ses deux enfants.

De plus, l'assistante en pharmacie l'informe que le prix des bons a augmenté de CHF 1.- par repas suite à une décision récente des autorités communales et elle ne pourra donc pas acheter 5 carnets, mais seulement 4 avec les CHF 200.- cash dont elle dispose.

Madame Tartempion s'interroge. Qu'est-ce qui motive une telle augmentation ? Comme l'employée de la pharmacie ne peut lui répondre, elle décide le lendemain d'appeler le service des écoles pour demander si le prix s'adapte en raison d'un changement de prestataire ou en raison de l'engagement de plus de personnel d'accompagnement ? Ni l'un ni l'autre, lui répond l'administration. Il s'agit tout simplement d'une décision du Conseil municipal lors du vote du budget il y a une année.

Toute ressemblance avec des personnages existants ou ayant existés serait purement fortuite. Quoique. Ce petit scénario pourrait avoir été vécu par n'importe quel parent ayant inscrit un ou plusieurs enfants dans l'un des restaurants scolaires de Meyrin. Vous remarquerez d'ailleurs que je n'ai pas précisé si cette mère de famille est cadre supérieur dans une multinationale ou à l'inverse une mère divorcée bénéficiaire de prestations complémentaires familiales. Peu importe d'ailleurs, car la réponse de l'assistante en pharmacie aurait été exactement la même. Quelle que soit la situation sociale et économique du groupe familial qui souhaite bénéficier d'un encadrement parascolaire à midi dans une école meyrinoise.

Le Comité d'initiative, dans lequel les Verts étaient représentés, a estimé que cette augmentation du prix des repas pour toutes les familles meyrinoises sans distinction était une mesure inadéquate et injuste. Raison pour laquelle une initiative a été lancée pour obtenir le soutien de la population qui rejoint les initiants sur ce point. 1'700 signatures dont 1'400 valables. Les signatures proviennent de familles directement touchées par l'augmentation des prix avec un impact non négligeable pour le budget familial, mais aussi les résidents meyrinois qui n'ont pas ou plus d'enfants inscrits dans les restaurants scolaires et qui sont solidaires des familles concernées.

L'initiative demande que le prix unitaire d'un repas servi aux restaurants scolaires à la charge des familles soit fixé sur la base du coût des aliments nécessaires à sa confection, additionné de la moitié de son coût de fabrication. Par extension, il faut comprendre que ce mode de calcul doit être validé comme tel dans la durée et ne puisse plus être ajusté au bon vouloir des majorités de circonstance de notre conseil, chargées de voter le budget annuel de fonctionnement.

Le Comité d'initiative estime en effet que ce n'est pas aux familles qui inscrivent leurs enfants dans les restaurants scolaires de payer un prix inadéquat simplement pour augmenter sensiblement les rentrées financières de la Commune et obtenir, par cette manœuvre, un budget plus ou moins équilibré.

Faut-il rappeler qu'une fois de plus cette mesure va impacter le budget de familles de la classe moyenne, celles qu'on ne peut pas qualifier parfois trop injustement de "familles assistées", mais qui n'ont tout simplement pas d'autre choix que d'envoyer leurs enfants à midi dans les structures du GIAP faute de pouvoir assurer à la maison une présence d'un parent qui pourra partager avec eux un repas en famille.

Faut-il rappeler que les familles monoparentales ne peuvent tout simplement pas concilier vie professionnelle avec une présence à la table du foyer familial à midi ? Ce sont pourtant ces familles qui sont les plus injustement touchées par cette augmentation votée par notre conseil en novembre 2014. Un franc de plus par repas et par enfant, c'est vrai que cela ne représente pas grand-chose dans un budget communal de fonctionnement frôlant le million de francs, mais cela peut se traduire par un trou conséquent dans le budget de loisirs ou de besoins vitaux ou essentiels pour des familles aux revenus modestes.

C'est en ayant une vision globale avec ce filtre tel que je viens de vous l'exposer que nous devons entrevoir l'avenir des familles meyrinoises. Refuser cette initiative, c'est oublier que toutes les familles n'ont hélas pas un ou plusieurs salaires permettant d'absorber sans mal cette augmentation et donc les négliger pour des motifs difficilement justifiables. C'est pourquoi nous vous recommandons d'accepter cette initiative comme notre groupe le fera sans hésiter."

Mme Schweizer déclare que ce sujet a déjà fait couler beaucoup d'encre et entraîner beaucoup d'efforts du service des finances qui a transmis les coûts effectifs des repas scolaires. Le rapport est très clair et l'UDC maintiendra sa position en accord avec le prix du repas actuel et votera contre la délibération.

Mme Boccard remercie le rapporteur pour son rapport étayé. Elle annonce que le groupe PDC maintiendra sa position du statu quo concernant le prix du repas à CHF 8.50 pour les raisons suivantes. Le groupe PDC pense que la majorité des familles est à même de supporter le prix d'un repas à 8.50. Il ne souhaite en aucun cas faire de cadeaux aux plus aisés. Toutefois, le groupe soutiendra la gratuité des repas par le biais de la prise en charge de l'action sociale individuelle aux familles identifiées comme étant en difficulté. Soutiendra le prix réduit du repas à CHF 5.50 pour les familles qui répondront aux exigences requises. Par ailleurs, le PDC préfère soutenir de manière ciblée et va exactement dans le sens du souci du PDC de protéger les enfants et de leur donner accès à des repas de qualité. Il ne souhaite pas un système d'arrosage, qui pourrait favoriser des nantis, mais préfère améliorer l'identification des familles en difficulté momentanée ou à plus longue durée afin de leur apporter l'aide nécessaire, soit par la gratuité ou la réduction des repas.

Mme Boccard constate que de plus en plus de familles fonctionnent avec des salaires à temps partiel ou plein temps. Par conséquent, le PDC ne souhaite pas se tromper de cible en acceptant une diminution du prix du repas. Toutefois, le PDC est conscient des difficultés de certains parents, célibataires, divorcés ou autres, et c'est bien ces derniers que le parti souhaite aider en cas de nécessité.

M. Lustenberger annonce que le MCG refusera également cette délibération. Il estime que les personnes nécessiteuses bénéficient déjà de rabais et qu'en acceptant cette délibération, cela bénéficiera à des personnes qui sont en mesure de payer les repas. Il pense qu'il serait plus intelligent de modifier les conditions d'octroi et de cibler les nécessiteux.

M. Fabre revient sur les propos de ses préopinants. Il rappelle que la majorité ne représente pas les familles de la classe moyenne. En commission, il a cité l'exemple d'une famille gagnant CHF 80'000.- par an, représentant la famille

moyenne, avec deux enfants: les coûts des repas scolaires représentent environ 400.- par mois. Le PS soutient un mécanisme de calcul qui permettrait de sortir les repas scolaires de la variable d'ajustement du budget, car ce mécanisme le dérange profondément. Il s'agit d'un impôt linéaire que l'on impose à tout le monde sans considérer le revenu. Il regrette que la majorité préfère dépenser CHF 50'000.- pour la votation populaire, bien qu'il comprend que cela fasse partie du principe démocratique. Il conclut en annonçant le soutien du PS à cette délibération.

M. Boccard déclare au nom du PLR :

"Le groupe PLR Meyrin-Cointrin refusera cette délibération car à ses yeux, il n'y a pas de raisons de faire supporter encore plus à la population qui paie des impôts pour favoriser par un artifice comptable ceux qui bénéficient soit d'un prix préférentiel, soit de la gratuité. Puiser dans la caisse communale et prétendre que c'est un système égalitaire au niveau de l'impôt est une contre vérité et d'une absurdité profonde. Car c'est faire payer même ceux qui n'utilisent pas les services des repas scolaires. Bonjour le retour sous l'aire de Staline! C'est comme si les fervents défenseurs de la mobilité douce étaient conviés par solidarité citoyenne à contribuer aux financements de la taxation pour les immatriculations des grosses cylindrées.

Cette délibération issue d'une initiative n'est, en finalité, qu'un effet de manche car dans le système actuel, au prix tant décrié, seuls les utilisateurs qui ont des moyens paient plein pot. Ceux qui n'ont pas les moyens ont un rabais et certains ont la gratuité grâce à la Commune.

Le PLR de Meyrin-Cointrin, pragmatique, est pour la règle de l'utilisateur payeur et à un prix réel. Cependant, nous ne remettons pas en cause l'aide individuelle."

M. Cornuz annonce que son groupe demande le vote nominal et il est soutenu par le parti socialiste également.

M. Grognuz précise que le rapport n'est pas un copier-coller du procès-verbal.

M. Tillmann met aux voix le vote de la **délibération n° 2015-36a**,

relative à l'acceptation de l'initiative "Pour un contrôle des prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin"

Vu la publication dans la Feuille d'avis officielle de l'initiative populaire communale "Pour un contrôle des prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin" le 19 septembre 2014;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 mars 2015 qui constate l'aboutissement de l'initiative précitée;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 juin 2015 qui conclut à la validité de l'initiative précitée;

Vu le rapport du Conseil administratif recommandant la prise en considération de l'initiative;

**Séance du 19 avril 2016
tenue en séance ordinaire**

Vu l'article 36C de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui prévoit que le Conseil municipal se prononce sur la prise en considération de l'initiative au plus tard 12 mois après la constatation de son aboutissement;

Vu la décision du Conseil municipal du 8 septembre 2015 d'accepter la prise en considération de l'initiative;

Vu l'article 36 D de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui prévoit que le Conseil municipal se prononce sur le projet de délibération conforme à l'initiative présenté par le Conseil administratif au plus tard 24 mois après la constatation de l'aboutissement de l'initiative;

Vu la nécessité d'appliquer le mode de calcul du prix d'un repas unitaire servi aux restaurants scolaires défini par l'initiative, en le fixant sur la base du coût des aliments nécessaires à sa confection additionné de la moitié de son coût de fabrication composé des frais salariaux des employés du prestataire de service Eldora ainsi que de ses frais de gestion;

Vu le rapport de la commission affaires sociales et jeunesse & finances conjointe;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 avril 2016,

R E F U S E

PAR 18 NON ET 12 OUI

1. d'accepter l'initiative "Pour un contrôle des prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin",
2. d'ajuster les recettes liées au budget 2017 en conséquence.

Résultat du vote nominal

M. Amato	oui	Mme Hayes	non
M. Boccard	non	M. Hubert	non
Mme Boccard	non	M. Jimenay	non
M. Brocard	oui	Mme Kunz-Félix	non
M. Cornuz	oui	M. Lustenberger	non
M. Dumalle	oui	Mme Luthi	oui
M. Fabre	oui	Mme Murciano	oui
M. Falvo	non	M. Ortelli	oui
M. Frauchiger	non	M. Pachoud	non
M. Gaetanino	non	Mme Sapin	non
Mme Girardet	non	Mme Schweizer	non
M. Grognoz	non	M. Squillaci	non
M. Haldemann	non	Mme Tiguemounine	oui
M. Halimi	oui	M. Tremblet	non
Mme Hartmann	oui	Mme Tschudi-Spiropulo	oui

[Pause de 20h05 à 20h45].

* * *

14. Délibération n° 2016-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 290'000.- en vue des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement entre le préau de l'école des Boudines et le parking P2. Rapport de la commission des travaux publics (M. Boccard, PLR).

M. Boccard donne lecture du rapport de la commission des travaux publics du 6 avril 2016 en présence de M. Haldemann, président, M. Tschudi, maire, invité M. Koerber du Bureau Solfor, ingénieurs civils et laboratoires routiers, Mme Labadie, cheffe de projets à l'UTE et M. Morand, responsable de service de l'UTE :

"Le président ouvre la séance et procède aux salutations d'usage et passe la parole à Mme Labadie.

Mme Labadie présente le sujet de la délibération, soit la mise en séparatif d'un tronçon d'assainissement sous le préau de l'école des Boudines et le parking P2. Les travaux débiteront dans le préau de l'école des Boudines pour accéder à la chambre de déversement des réseaux de l'EVE Cité-parc voisine. La loi impose la mise en séparatif pour éviter les surcharges des stations d'épuration. Le centre

commercial de Meyrin a établi son projet de mise en séparatif et une canalisation est existante sous l'avenue de Feuillasse. Incertitude: projet du futur parking et son emprise. Profondeur, accès, etc. Le tracé et les coûts seront déterminés par tous ces facteurs. C'est pourquoi, seul le tronçon connu et maîtrisé, est l'objet de cette délibération.

Sur les images projetées, on voit les deux cheminées de raccordement de l'EVE et aussi la proximité du réseau SIG et Swisscom. Il est précisé que l'entreprise mandatée, n'avait pas les moyens techniques pour réaliser ces travaux. Elle s'est limitée à raccorder le réseau de l'EVE au réseau Uniterre- eaux usées à une profondeur de plus de 5 à 6 mètres.

Pour étudier ce tracé, les raccordements, dimensions des canalisations, etc. la société Solfor a été mandatée. M. Koerber, de Solfor, présente les travaux. Le tracé de 30 mètres linéaires a une profondeur de 7 mètres. Il consiste à sortir les deux réseaux eaux pluviales et eaux usées de la parcelle privée communale. Faire croiser les canalisations qui sont aujourd'hui au même niveau et utiliser la canalisation actuelle d'eau mélangée, eaux pluviales et eaux usées dans la même canalisation, pour les eaux usées. Un autre collecteur sera construit pour les eaux pluviales et les deux collecteurs seront branchés au réseau Uniterre à la sortie de la parcelle. Pour la suite, il suffira de modifier la seconde cheminée pour se reconnecter sur le réseau séparatif qui sera construit ultérieurement.

Mme Labadie précise que ces travaux seront coordonnés avec la planification des travaux d'aménagements extérieurs de l'école des Boudines. Début du chantier fin juin- juillet, fin des travaux, fin août 2016. Ce qui correspond à la période des vacances scolaires. Ces travaux sont totalement à la charge de la Commune, car ils sont sur le domaine privé communal.

Le détail des coûts est présenté aux commissaires. Tout y est compris: TVA, fonds d'art et d'énergie, soit CHF 290'000.-.

Un commissaire demande si par le fait de saucissonner ces travaux, on n'augmente pas au final la facture.

Mme Labadie rappelle que le projet a été étudié dans sa globalité et que le reste du réseau fera l'objet d'une autre délibération.

M. Morand explique qu'il faut entreprendre ce tronçon car il faut éviter de rouvrir le préau après l'avoir aménagé, même si le coût est un peu plus cher.

Mme Labadie précise que pour la partie du réseau qui n'est pas sur le domaine privé communal, qui sera réalisé ultérieurement, il sera subventionné à hauteur de 80% par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Un commissaire demande si les fouilles seront effectuées en pleine masse à 7 mètres de profondeur ou si le système de pousse-tubes sera mis en œuvre.

M. Koerber confirme la deuxième possibilité. Le pousse-tubes étant le moyen le moins détériorant pour l'environnement dans l'emprise du chantier. Il nécessitera deux cheminées et seuls les matériaux pris dans l'emprise du collecteur devront être évacués.

Un commissaire demande la définition du FIA.

Mme Labadie explique que le Fonds intercommunal d'assainissement dépend de la Direction générale des eaux. Il soutient les communes dans l'élaboration de leur

plan général d'évacuation des eaux. L'entretien des canalisations est financé par le FIA, mais est géré par la Commune.

La parole n'étant plus demandée, le président met au vote le préavis pour la délibération n° 2016-06a; elle est acceptée à l'unanimité. (2 PS, 2 VE, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC et 2 MCG)."

M. Gaetanino remercie le rapporteur. Le contenu de la commission ayant été très explicite, il annonce que le MCG votera cet objet.

M. Jimenay déclare au nom du PDC:

"La délibération n° 2016-06a, nous invite à engager CHF 290'000.- pour couvrir la première étape de la mise en séparatif du réseau des eaux usées et pluviales, qui coulent sous la cour arrière de l'école des Boudines.

La complexité de l'affaire nous ayant été expliquée, en long, en large et surtout en profondeur, puisqu'il s'agit d'aller faire le ménage souterrain à des chambres se situant dans un gouffre de 7 m. Après ce trait d'humour, nous n'allons pas prolonger pour le plaisir la prise de parole, alors que la commission a approuvé ces travaux à l'unanimité.

Aussi le PDC emprunte la voie express et votera cette délibération, rassuré qu'il a été, quant aux conditions de sécurité qui seront déployées."

Mme Murciano donne la position des Verts :

"Vaste sujet que celui de l'assainissement et la mise en séparatif des eaux. Après une excellente présentation qui nous a permis de rentrer chez nous un peu plus instruits, nous avons compris que cette mise en séparatif nécessite des fouilles à 7 mètres de profondeur et qu'il est nécessaire de les entreprendre pour que ces travaux permettent une croisée des collecteurs. Que sont ces collecteurs? Ce sont des canalisations pour les EU et les EP. Il nous a été démontrés qu'il serait judicieux de profiter des vacances scolaires pour ne pas perturber la bonne marche des activités scolaires et de surcroit, profiter du fait que le préau n'est pas encore terminé pour effectuer ces travaux avant son aménagement définitif.

La commission ayant préavisé unanimement et favorablement cette délibération le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin confirme son préavis et vous invite à voter favorablement cette délibération."

M. Ortelli annonce que le PS a été sensible aux arguments développés lors de la commission en particulier par le fait que la Commune profite des travaux en cours. Ceci a le grand avantage de ne pas devoir rouvrir un chantier dans le préau d'une école en exploitation et de ne pas causer davantage de nuisances. Le groupe socialiste votera favorablement cette délibération.

M. Grognuz félicite son collègue pour son excellent rapport. Il remercie l'administration pour son exposé clair des tenants et des aboutissants de l'assainissement des canalisations d'eaux propres et eaux pluviales. Il déclare que son parti, le PLR, acceptera cet objet.

M. Hubert annonce que l'UDC votera favorablement afin de pouvoir réaménager le préau pour les écoliers qui en ont bien besoin.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** passe au vote de la **délibération n° 2016-06a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 290'000.- en vue des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement entre le préau de l'école des Boudines et le parking P2

Vu les travaux de rénovation de l'école des Boudines ;

Vu la construction en cours de l'EVE Cité-Parc ;

Vu la nécessité d'éviter la réalisation des travaux lourds de génie civil dans le futur préau des Boudines et de l'EVE une fois les aménagements extérieurs achevés ;

Vu le projet de parking souterrain sous le P1 et la nécessité de pouvoir coordonner ultérieurement les travaux du parking avec ceux de la mise en séparatif du réseau communal ;

Vu que la conduite d'assainissement actuelle desservant les parcelles n^{os} 13'416 et 13'417 est en unitaire ;

Vu l'adoption par le Conseil d'Etat du plan général des eaux de la commune de Meyrin le 22 juillet 2015 ;

Vu le plan d'actions de la phase III du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ;

Vu la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 ;

Vu le plan des investissements 2015-2025 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des travaux publics ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 avril 2016 ;

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 290'000.-** destiné à réaliser les travaux de mise en séparatif des réseaux,
2. qu'une somme sera attribuée au Fonds d'art contemporain, selon le règlement fixant les conditions d'attribution au fonds,

3. qu'une somme sera attribuée au Fonds communal d'énergie, selon le règlement d'application fixant les conditions d'attribution au fonds,
4. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 290'000.-,
6. d'amortir la dépense nette (dépense brute / subvention) prévue comme suit dès le début de l'utilisation du bien estimée à 2017 :
 - CHF 290'000.-, en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331.

* * *

15. Délibération n° 2016-07a relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 5'555'500.- (salaire, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné a) à la création et à l'activation en investissement de quatre postes à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400% afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (1 chef-fe de projet confirmé-e et 1 chef-fe de projet junior espaces publics, 1 chef-fe de projet junior routes et réseaux et 1 assistant-e chantier et administratif), et ceci du 1er juin 2016 au 31 décembre 2020 et b) à activer en investissement les quatre postes actuels à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400%, et ceci du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc élargie (Mme Kunz-Félix, PLR).

M. Tschudi annonce que l'amendement du Conseil administratif, annoncé au Bureau, consiste à inscrire les postes en investissement, et non dans le fonctionnement, étant donné qu'ils sont liés à un objet bien précis, l'écoquartier des Vergers. Toutefois, suite à un dernier échange avec le Service de surveillance des communes, ce dernier a demandé qu'il en soit fait mention dans le budget de fonctionnement. Cette mention n'influencera en rien l'équilibre du budget. Ainsi, la somme de ces postes se trouverait dans les charges, ainsi que dans les recettes. Et c'est sur ce point principalement que le Conseil municipal doit se prononcer.

M. Tillmann rappelle qu'un amendement du Conseil administratif ne se vote pas.

Mme Kunz-Félix procède à la lecture du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc du 16 et 22 mars 2016 :

"Le président ouvre la première séance sur les présentations d'usage et précise l'objet de la commission, soit la présentation des éléments contextuels justifiant la demande de 4 postes pour achever dignement la réalisation du quartier exemplaire des Vergers.

**Séance du 19 avril 2016
tenue en séance ordinaire**

Le conseiller administratif Pierre-Alain Tschudi décrit le déroulement des opérations en précisant que la présentation se déroulera en deux temps: présentation des tâches dévolues à la Commune en lien avec le chantier, puis description des moyens nécessaires pour y répondre. Il précise ici ne pas avoir mesuré l'ampleur des opérations.

Une présentation de l'avancement du chantier des Vergers par l'administration est donc effectuée. En bref et en vrac. 23 bâtiments avec les trois parkings du secteur sont ouverts. Livraison du dernier bâtiment en 2018. Un milliard d'investissement au total à la charge de la Commune, des promoteurs et des coopératives. 160'000m² d'espace public à aménager, 17 maîtres d'ouvrage à coordonner, 4 écoles et une crèche à ouvrir, 28 délibérations votées.

Puis nous arrivons à l'essentiel du sujet: Quelle organisation pour faire face? pour reprendre les termes du Powerpoint. Présentation d'organigrammes, des chiffres et pleins de tableaux, le bonheur pour les commissaires que nous sommes.

Le secrétaire général prend alors la parole et requiert l'attention complète des commissaires. Chacun lève les yeux de sa tablette pour s'approprier l'information relative au montage financier.

En synthèse, il s'agit d'absorber dans 365'000.- de complément au budget 2016, de juin à décembre pour un total de l'opération entre juin 2016 et décembre 2020, 2'655'000.-, soit 572'500.- par an et sur 4 ans et demis. La somme n'est pas modique, mais peut être comptabilisée sous forme d'investissements. L'avantage non négligeable étant d'amortir cette somme sur un temps équivalent à celui d'une construction et non pas du seul exercice comptable. Ces montants sont donc intégrés dans les coûts de réalisation du bien.

20 minutes de questions et réactions clôtureront la séance. En bref, quelques questions sur le chantier, l'installation d'écopoints, échelonnements des réalisations, quelques autres sur le dispositif RH, organisation des postes, qualifications attendues et enfin, le coût des aménagements, des dépendances, des droits de superficie signés à ce jour sont interrogés.

Des demandes pour la prochaine commission sont exprimées, notamment des précisions sur les cahiers des charges et sur les priorités prévues.

La deuxième commission ouvre donc sur un bref rappel de notre président de la précédente commission.

L'administration présente les éléments de clarification demandés lors de la dernière commission. Chaque poste est détaillé: le profil attendu, le temps de travail et les cahiers des charges. Un planning d'engagement est également présenté. Voici chose faite, place aux questions et commentaires des commissaires.

Sont évoquées dans un premier temps les interrogations sur les incidences d'un vote négatif et sur l'organisation des postes 8 équivalents plein temps (ETP) jusqu'en 2020 et 2.6 ETP dès 2020. D'autres militent déjà pour le vote positif de la délibération, tant le projet des Vergers est reconnu par sa taille et son importance. Intervention dès lors de nos magistrats qui plaident avec ferveur et enthousiasme pour un vote positif de ces postes, en insistant sur le rayonnement cantonal, national et pourquoi pas international de notre quartier.

Le diable est peint sur la muraille. Un vote négatif de ces postes induirait un échec inéluctable de ce quartier. Sont aussi évoqués les montants des salaires et notamment la faible différence entre les salaires des séniors et des juniors, le pourquoi d'une période de deux ans suivant la phase de réalisation, ce à quoi l'administration répond par la nécessité de fournir un quartier doté des finitions nécessaires comme les routes, les parcs ou les arbres.

La commission s'achève sur la conviction qu'un quartier exemplaire ne peut s'installer en fournissant des bottes à ses futurs habitants jusqu'en 2030.

Plus de questions à 21h19, le vote est lancé.

Votent favorablement cette délibération (2 PS, 2 Ve, 2PDC, 2 PLR, 1 UDC et 2 MCG), soit à l'unanimité.

La séance est levée à 21h21. Merci."

M. Dumalle estime que le montant est énorme et il trouve inquiétant et difficile de voter des montants pareils sans se poser sérieusement la question du besoin. A ce propos, le mégaprojet de l'écoquartier des Vergers a dépassé les prévisions en termes d'organisation et de ressources humaines. Il ne remet nullement en question la demande, qui lui semble légitime au vu de la taille du projet.

Le projet des Vergers est à bout touchant pour les premiers habitants qui emménageront d'ici peu. Les premiers bénéficiaires sont les investisseurs privés, qui ont tout intérêt à ce que ce chantier se termine dans de bonnes conditions et selon la planification. Les autres bénéficiaires sont tout aussi intéressés de voir leur bâtiment être accessible le plus rapidement possible.

Il serait dommageable de ne pas accorder les ressources humaines nécessaires à ce projet. Les Verts sont donc favorables à cette délibération. Il ne s'agit pas de péjorer la qualité du site ou de son logo d'écoquartier exemplaire.

Il ne souhaite pas revenir sur le crédit d'amortissement qui permettra de financer ces postes de manière souple et sans que cela ne vienne grever le budget.

M. Haldemann déclare avoir apprécié que ces 4 postes supplémentaires aient pu être acceptés en investissement, de façon à ce qu'ils puissent être amortis sur une longue période. Il invite les conseillers municipaux à accepter cette délibération.

M. Orтели donne lecture de la position des socialistes:

"En tant que nouvel élu, je me suis trouvé plongé au cœur de la gestion de ce projet d'exception que sont les Vergers dans sa phase la plus critique. Ma plus grande surprise a été de découvrir comment notre administration a géré et mené d'une main de maître ce chantier depuis ses débuts. En effet, malgré un effectif des plus réduits et à partir d'un terrain vierge, l'administration meyrinoise a effectué un travail qui me laisse pantois. Et je parle en connaissance de cause, mon métier m'ayant permis de participer à la gestion de gros projets dans le privé. Jamais je n'ai vu une telle efficacité !

Il faut une fois avoir l'occasion d'assister à une réunion de chantier, lors de laquelle une bonne dizaine d'entreprises représentant cinq ou six corps de métier se trouvent en plein désaccord, pour comprendre la difficulté et le stress généré par ce genre d'activité. J'ai vu des chantiers prendre d'énormes retards et même capoter avec deux ou trois fois plus de ressources !

Nous arrivons à un point vital de ce projet et il serait irresponsable de ne pas mettre à disposition les ressources nécessaires et suffisantes pour passer ce cap et le mener à bon port, et surtout ménager nos collaborateurs à bout de souffle.

Il est aussi intéressant de noter les résultats auxquels on peut parvenir avec des collaborateurs fidélisés et motivés. C'est une réalité dans tous les domaines, publics ou privés. Le savoir-faire est la plus grande richesse d'une communauté. Réfléchissons avant de céder bien trop souvent à la mode de contrats à durée déterminée !

Le groupe socialiste votera donc favorablement la délibération n° 2016-07a."

M. Tremblet déclare au nom du PDC :

"Quelle aubaine de pouvoir sortir ainsi du budget de fonctionnement la somme non négligeable de plus de 5,5 millions ! Lors de la dernière séance plénière, nous avons proposé le vote immédiat pour le renouvellement des 4 postes actuels, résolution acceptée par tous. Si nous étions également acquis à l'engagement de ces 4 nouveaux postes, nous étions plus dubitatifs sur la date de fin des contrats en décembre 2020. Lors de la commission, quelques explications nous ont été apportées sans pour autant nous convaincre totalement, 2019, nous paraissant être plus approprié, afin de pouvoir réévaluer à ce moment-là le besoin en personnel dans sa globalité.

Cependant, cette nouvelle façon de procéder nous a convaincu qu'il fallait mieux voir peut-être un peu plus grand et être ainsi certain de pouvoir mener à terme la construction de notre écoquartier que tout le monde s'accorde à dire qu'il le souhaite exemplaire à tous points de vue. Et pour y arriver, le suivi par une équipe compétente, motivée et pluridisciplinaire est inévitable.

C'est pourquoi nous soutiendrons cette délibération et nous réjouissons de voir arriver les premiers habitants le mois prochain."

Au nom du MCG, **Mme Sapin** constate effectivement que le montant est conséquent. Les Vergers étant un mégaprojet, elle ne peut que relever qu'il revient très cher à la Commune. Il est cependant impossible de revenir en arrière et il est impératif de poursuivre ce projet jusqu'à son aboutissement. C'est la raison pour laquelle le MCG soutiendra ce projet.

Mme Hayes confirme qu'il est impossible de revenir en arrière au vu des commissions, des rapports, etc. Il est donc vital d'avoir les ressources nécessaires qui seront en mesure de suivre le dossier. Par conséquent, l'UDC votera favorablement cette délibération.

Aucune demande de parole n'étant affichée, **M. Tillmann** met aux voix la **délibération n° 2016-07a,**

relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 5'555'500.- (salaire, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné a) à la création et à l'activation en investissement de quatre postes à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400% afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (1 chef-fe de projet confirmé-e et 1 chef-fe de projet junior espaces publics, 1 chef-fe de projet junior routes et réseaux et 1 assistant-e chantier et administratif), et ceci du 1er juin 2016 au 31 décembre 2020 et b) à activer

en investissement les quatre postes actuels à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 400%, et ceci du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020

Vu le plan directeur de quartier n° 29'500-526, la modification de limite de zone n° 29'483-526 et le plan localisé de quartier n°29'674-526;

Vu l'ensemble des nombreuses délibérations et résolutions relatives à la réalisation de ce quartier exemplaire;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu le rythme donné par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu le dépôt des autorisations de construire dès 2012 et la délivrance de la plupart des autorisations au début 2016;

Vu l'obligation de la Commune de réaliser la construction des équipements du futur quartier (équipements publics, routes, chemins, canalisations, espaces publics et mobilier urbain);

Vu les postes actuels de l'équipe Vergers, en durée déterminée, qui se terminent tous au 31 décembre 2016 et qui ont été votés favorablement par le Conseil municipal de la manière suivante:

- Budget fonctionnement 2011 : 1 responsable de projet à 100%;
- Délibération n° 2012-05 (6 mars 2012) : 1 assistant administratif à 100%;
- Délibération n° 2014-05a (20 mai 2014) : 1 assistant finances à 100%;
- Délibération n° 2014-28 (9 sept. 2014) : 1 chef de projet routes et réseaux à 100% ;

Vu la période 2016-2020 qui représente la plus forte intensité de chantiers de construction, y compris espaces publics, au quartier des Vergers;

Vu la complexité pour la Commune d'accueillir les habitants (cheminements, éclairage, accès feu, ...) au fur et à mesure de la livraison des bâtiments de logements (2016-2018);

Vu la volonté du Conseil administratif de renouveler les quatre postes actuels pour une nouvelle période allant de 2017 à 2020 et que cette décision de principe a été prise par le Conseil municipal sous forme de résolution n° 2016-01 déposée au Conseil municipal le 8 mars 2016 afin de ne pas voir partir les personnes actuellement en place;

Vu la nécessité de renforcer rapidement l'équipe actuelle dès l'été 2016 par quatre nouveaux postes avec des profils différents pour la période 2016-2020, ce qui

porterait l'équipe Vergers à un équivalent plein temps de 800 %, et ceci pour faire face à l'augmentation significative du volume des constructions et des aménagements;

Vu la possibilité d'activer les différents coûts des prestations internes dédiées à la réalisation du quartier des Vergers pour les phases d'étude et de conception, le suivi de la réalisation, la mise en œuvre, la documentation et ceci dès l'année 2016;

Vu que l'opération d'activer les quatre postes actuels (intégrés dans le budget de fonctionnement 2016) n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget, il en découlera pour l'année 2016 un revenu supplémentaire d'environ CHF 580'000.- sous la nature n°438 *Prestations effectuées par le personnel de la commune pour ses investissements*;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 avril 2016,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 5'555'500.- permettant a) de créer et d'activer en prestations internes quatre postes équivalent à 400% de durée déterminée (CDD) afin de renforcer l'équipe de projet Vergers dès le 1er juin 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2020 et b) d'activer en prestations internes quatre postes actuels équivalent à 400% de durée déterminée (CDD) dès le 1^{er} janvier 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2020,
2. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2016 de **CHF 365'500.-** destiné à couvrir le salaire, les charges sociales, le matériel de bureau et informatique, des quatre nouveaux postes en contrat à durée déterminée pour la période du 1er juin 2016 au 31 décembre 2016,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2016 par un revenu équivalent sur la rubrique n° 438 Prestations effectuées par le personnel de la commune pour ses investissements,
4. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 5'555'500.- pour financer les prestations internes dédiées au projet du quartier des Vergers,

6. d'amortir la dépense nette de CHF 5'555'500.- en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 331 dès le début de l'utilisation du bien, prévu en 2020.

* * *

16. Délibération n° 2015-40b relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 49'350.- destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas des restaurants scolaires. Rapport de la commission environnement et agenda 21 (M. Tremblet, PDC).

M. Tremblet donne lecture du rapport de la commission environnement et agenda21 du 10 mars 2016 :

"La majorité de notre Conseil ayant décidé, lors de sa séance de janvier, de renvoyer en commission la délibération 2015-40b relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 49'350.- destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas des cuisines scolaires, c'est le 10 mars dernier que s'est tenue la séance, sous la présidence de M. Dumalle et en présence de M. Jean-Marc Devaud, Conseiller administratif délégué, de MM. Olivier Chatelain, chef du service de l'environnement et Sébastien Frossard, responsable de l'atelier mécanique véhicules pour l'administration ainsi que de M. Stéphane Carrara, chef de cuisine des cuisines scolaires.

Avant de débiter, les commissaires ont pu assister à une présentation du véhicule actuellement utilisé, présent sur le parking de la Ferme de la Golette.

L'administration s'est donné la peine de préparer un tableau comparatif des 16 véhicules utilitaires disponibles sur le marché, tableau que nous a commenté de manière très détaillée M. Chatelain, en nous rappelant également les critères de choix retenus.

Au final, les véhicules Mercedes ou VW, dans leur version diesel, peuvent convenir et c'est ainsi que leur choix s'est porté sur le Mercedes Vito Tourer, car pour l'image que la Commune souhaite donner en matière de politique environnementale et vu les problèmes rencontrés récemment par la marque VW, le signal ne serait pas forcément bon si on s'était porté sur cette marque.

La parole est aux commissaires et plusieurs d'entre eux regrettent que les prix des différents modèles ne figurent pas sur le tableau, puisque c'est un critère important à leurs yeux. M. Chatelain répond en donnant quelques précisions sur les prix de certains modèles.

Un commissaire demande des informations sur le parc véhicules ainsi que sur la manière dont la Commune le renouvelle et pourquoi elle ne se concentre pas sur 2 ou 3 marques. A nouveau, les explications que donne en retour le chef de service sont claires.

Deux commissaires regrettent que le choix se porte sur un moteur diesel et se demandent comment des véhicules à gaz ou électrique puissent avoir des taux d'émission plus élevés que le véhicule choisi ou qu'ils soient mal adaptés aux besoins de la mission qui lui est destinée. Sur ce point, M. Chatelain a essayé d'obtenir une réponse au dernier Salon de l'Auto, mais sans succès.

Enfin, quelques questions sont encore posées sur les points de ravitaillement en gaz sur Meyrin et en biogaz dans la région ainsi que sur la puissance nécessaire du véhicule par rapport à la charge utile. Toutes ces questions ont obtenu des réponses à la satisfaction des commissaires.

Le Président propose de préavis cette délibération. Un commissaire indique ne pas vouloir voter à nouveau, puisqu'un préavis avait déjà été donné lors de la commission du 3 décembre 2015 et ce d'autant que personne n'émet de doute ou ne demande le changement du véhicule proposé.

Un commissaire indiquant avoir aujourd'hui un avis clair alors que son groupe s'était abstenu lors de la précédente commission, et le Président étant également en faveur d'un autre vote, la délibération est à nouveau soumise au préavis de la commission qui l'accepte par 6 oui (2 PS, 2 PLR et 2 MCG) contre 4 absentions (1 Vert, 2 PDC et 1 UDC).

Fin de la 1^{ère} partie de la séance. Je vous remercie pour votre attention... la 2^{ème} partie étant prévue pour le point 18 de l'ordre du jour !"

M. Jimenay fait part de la position du PDC:

"La délibération n° 2015-40b, qui nous est présentée, c'est vraiment du sérieux.

Quoi, vous ne me croyez pas ? Mais si, mais si, je vous le prouve.

Songez, que les commissaires se sont repris à deux fois pour décider du carré de l'hypoténuse concernant l'achat d'un véhicule pour la livraison des repas scolaires.

Ce véhicule aurait dû correspondre *picobello* aux normes rêvées par certains commissaires, tellement rêvées, tellement irréelles, que les dynamiques ingénieurs de près de 18 constructeurs automobile consultés ne l'ont pas encore inventé.

C'est dire, le degré de confiance que certains commissaires peuvent avoir à l'égard de la probité et de la capacité à bien choisir, des professionnels de l'Administration communale, alors que souvent ce sont le mêmes qui dans de nombreuses plénières, ou dans d'autres commissions comme lors du budget, ne tarissent pas d'éloges à l'égard de ces collaborateurs.

Moi je vais essayer d'être un peu plus sérieux et comme, lors de la première séance de commission, le PDC soutiendra sans hésiter cette délibération."

M. Pachoud déclare être satisfait de la présentation du responsable de service durant la commission. Après analyse des différents modèles proposés, il annonce que le groupe MCG votera favorablement cette délibération. Il estime que le prix proposé n'est pas excessif pour le type de véhicule choisi.

M. Dumalle remercie M. Tremblet pour son rapport à l'exception d'un élément. Il souhaite une rectification: les véhicules à gaz sont plus polluants que les électriques ! Il poursuit avec la position des Verts:

"Essayé pas pu ! Suite aux premières investigations sur un véhicule de livraison, nous n'avions pas été convaincus que les utilitaires sélectionnés présentaient les meilleures garanties de respect de l'environnement. Nous avons demandé au service concerné de revoir sa copie et de pousser les recherches sur des véhicules électriques, hybrides ou au gaz naturel ou simplement moins polluant. Les recherches internet et les visites des garages, des constructeurs, ont mis en évidence que pour ces derniers le secteur transport version écologique non polluant n'est pour l'instant qu'un doux rêve d'écolo. Le moment de déception passé, les Verts de Meyrin-Cointrin, conscients du besoin pour les restaurants scolaires, ne s'opposeront pas à cet achat.

En revanche, nous ne pouvons cautionner le véhicule diesel proposé par l'administration. Par conséquent, les Verts s'abstiendront de voter cette délibération, tout en demandant au service de l'environnement de privilégier la piste électrique ou hybride pour les futurs véhicules. Piste qui, nous en sommes sûrs, apparaîtra tout soudain sur le marché. Je vous remercie."

Mme Schweizer déclare que ce véhicule est indispensable pour délivrer les 700 repas, en temps et en heure, sur toute la commune. L'UDC votera favorablement.

Mme Kunz-Félix donne lecture de la position du PLR :

"Une tempête dans un verre d'eau! Voilà comment résumer la décision de la commission du 10 mars qui fait suite au Conseil municipal du 26 janvier, qui fait lui-même suite à la commission du 3 décembre 2015.

Tout cela pour la somme de CHF 49'350.-, alors que nous parlons d'investissement de CHF 50 millions pour d'autres délibérations. Pas d'ironie, l'intention est louable. Il est vrai que la première commission du 3 décembre 2015 aura duré 35 minutes pour un vote favorable. Il est également vrai et relevé lors du Conseil municipal du 26 janvier que le descriptif du véhicule et son comparatif, par rapport aux autres options, étaient plutôt légers, d'où l'abstention du groupe PLR, qui souhaite prendre ses décisions sur des informations étayées.

La deuxième commission a apporté à notre groupe les éléments de clarification voulue, notamment en matière d'évaluation comparative entre le prix du véhicule, son coût environnemental et son ergonomie pour l'usage visé. A noter ici que le choix idéo-écologique était plutôt limité puisque sur 22 véhicules présentés, un seul était électrique et 4 à gaz et essence diesel. Si le PLR peut se satisfaire du résultat et admet que le choix opéré présente un bon rapport entre les trois critères, il regrette néanmoins, que la Commune ne puisse donner un signe clair de son engagement écologique dans le choix de ce véhicule. Il votera pourtant favorablement cette délibération."

M. Halimi donne la position du PS :

"Vu l'exposé des motifs et notamment le fait qu'avec un seul véhicule il n'est pas possible de livrer en une seule tournée les 7 lieux de restaurations collectives, l'acquisition d'un deuxième véhicule est plus que nécessaire et urgente et de ce fait, notre groupe votera favorablement."

N'ayant plus d'intervenants, **M. Tillmann** passe au vote de la **délibération n° 2015-40b**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 49'350.- destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas des restaurants scolaires

Vu l'ouverture d'un nouveau restaurant scolaire;

Vu le développement croissant des besoins sur les sites existants;

Vu la nécessité d'anticiper les besoins futurs des écoliers meyrinois et de leurs familles;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission environnement et agenda 21;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 avril 2016,

DECIDE

PAR 21 OUI ET 9 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 49'350.-** destiné à financer l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas dans les restaurants scolaires,
2. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 49'350.-,
4. d'amortir la dépense en 10 annuités, de 2017 à 2026, d'un montant de CHF 4'935.-, qui figureront au budget de fonctionnement sur la rubrique 54.300. des crédits d'investissements.

* * *

17. **Résolution n° 2016-05 présentée par Marco Gaetanino, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), demandant la création d'un accrobranche au Terrain Jakob.**

M. Gaetanino présente son projet en relisant rapidement l'exposé des motifs:

"La commune de Meyrin possède un grand terrain ouvert à tous dans la partie des bois de la Maille connue sous le nom de Terrain Jakob. Le Terrain Jakob est entièrement dédié à l'accueil des enfants pour des activités de plein air. Une partie de ce terrain est actuellement mis à disposition de l'association des jardins familiaux pour la culture de potagers. Une maison peut accueillir une quinzaine de personnes pour des manifestations (anniversaire, rencontre de famille, assemblée générale, etc.).

Cette résolution donne l'opportunité aux conseillers municipaux de s'informer sur l'utilisation et la fréquentation actuelles du Terrain Jakob.

La création d'un accrobranche pourrait offrir un attrait supplémentaire pour les enfants. Il pourrait être un encouragement à sortir des murs et du béton afin de s'ébattre dans la forêt.

D'autres activités pourraient y être envisagées, avec des prises en charge par des moniteurs spécialisés pour des déplacements à vélo ou à pied. Des chemins didactiques pourraient y être aménagés partant de la cité en menant à ce but de randonnée pour un pique-nique ou une grillade. La campagne et ses cultures, la forêt et ses arbres, les marais et son biotope sont autant de thèmes qui pourraient animer les parcours conduisant au Terrain Jakob.

Une association communale pourrait être créée afin d'animer ce lieu au service de la jeunesse de Meyrin.

Il n'y a pas de « y a qu'à » ou de « faut qu'on », cette résolution n'étant qu'une humble proposition !

Le MCG vous demande de bien vouloir avoir la gentillesse de renvoyer cette proposition en commission affaires sociales et jeunesse afin d'ouvrir la réflexion à ce sujet et procéder aux auditions de personnes qui pourraient démontrer la faisabilité de la construction d'un accrobranche au Terrain Jakob."

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tillmann** annonce la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission des affaires sociales et jeunesse.

Mme Murciano déclare que les Verts trouvent l'idée originale et mérite d'être étudiée. Ils estiment, toutefois, préférable de le renvoyer en commission des sports et ensuite à la gérance et entretien des bâtiments, étant donné que l'accrobranche relève plus du sport que du social. Les installations devront être budgétées, demandées à des sociétés spécialisées et leur entretien estimé par le service de la gérance. Il faudra travailler en étroite collaboration avec l'Association du Terrain Jakob afin d'adapter le parcours à différentes classes d'âges. Cette activité ne doit pas être restrictive.

M. Grognez demande également un renvoi en commission des sports. Le PLR a également trouvé la proposition intéressante, mais soulève beaucoup de questions. Qui s'occupera de cette accrobranche ? Quels seront les coûts liés à l'activité de cette accrobranche ? Quel sera le public cible ? Quelle sera la fréquentation ? Qu'en sera-t-il de la sécurité ? Qui devra surveiller les installations le soir et comment seront-elles protégées des incivilités ?

M. Tillmann rapporte que le Bureau avait proposé affaires sociales et jeunesse afin de voir la viabilité du projet dans un premier temps.

M. Fabre déclare que son parti est d'accord de renvoyer cet objet en commission et qu'il a une légère préférence pour la commission des sports [*Rires*]. Par contre, il avoue que ce projet le laisse sceptique, en raison notamment du matériel de professionnels requis, car effectivement ce projet suscite passablement de questions. En fonction des coûts, le Conseil pourra juger du gain d'un tel projet pour la population.

M. Gaetanino n'a pas de préférence pour la commission et son objectif est d'ouvrir la discussion.

M. Tillmann demande à Mme Murciano si sa proposition consistait à renvoyer cette résolution en commission des sports et gérance et entretien des bâtiments conjointe.

Mme Murciano répond que dans un premier temps uniquement les sports.

M. Tillmann met donc aux voix le **renvoi en commission sports**, qui est accepté par 23 oui, 5 absentions et 2 non.

* * *

18. Résolution n° 2015-16a présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin afin d'étudier un plan d'action à même de viser un objectif de 70% de tri des déchets d'ici à fin 2017. Rapport de la commission environnement et agenda 21 (M. Tremblet, PDC).

M. Tremblet procède à la lecture du rapport de la commission environnement et agenda 21 du 10 mars 2016 :

Même soirée, 2^{ème} objet à l'ordre du jour: la résolution 2015-16 présentée par M. Dumalle afin d'étudier un plan d'action à même de viser un objectif de 70% de tri des déchets d'ici à fin 2016.

M. Cornuz préside cette seconde partie afin de laisser l'auteur de la résolution nous la présenter, qui d'emblée, propose un amendement relatif à l'échéance de l'objectif visé pour le passer à 2017, 2016 étant pratiquement impossible à tenir.

Il précise qu'au travers de sa résolution, il souhaite encourager la population, mais aussi les professionnels à mieux contrôler les déchets, notamment pour éviter d'incinérer les déchets organiques qui contiennent beaucoup d'eau. Il fait également quelques propositions qui permettraient d'arriver à l'objectif de 70%.

M. Devaud explique comprendre la démarche de M. Dumalle et sa résolution ne fait que conforter les actions déjà entreprises ou en cours et qui ont pour but d'augmenter au maximum le tri des déchets. Il rappelle que Meyrin est leader en

la matière avec un taux de 50,05%. De plus, la Commune organisera cet automne une séance invitant la population à mieux trier les déchets de cuisine pour augmenter notre taux de 10 à 15%. CHF 145'000.- ont pu être économisés en 2015 pour le budget du traitement des déchets. Il complète ses propos avec d'autres exemples plus ciblés prévus en 2016, comme un film à réaliser ou des formations destinées aux écoliers.

M. Chatelain commente ensuite une présentation très complète. Pour les explications, je vous renvoie au procès-verbal de la séance ainsi qu'à la présentation, toutes deux disponibles sur CMNet, et dont voici les chiffres clé :

- Objectif cantonal : un taux de tri des déchets de 50% en 2017 et de 60% en 2020 Meyrin ayant dépassé de peu le premier palier, en 2015, déjà.
- Objectif communal : une réduction des quantités de déchets ménagers incinérés en dessous de 200kg/an/habitant.

La moyenne cantonale s'élevait à 233,4kg en 2014. Meyrin a presque atteint son objectif avec 223kg incinérés en 2014 et 205kg en 2015. En déduisant ce qui ne peut pas être valorisé, comme les objets encombrants, on arrive même au chiffre de 196kg par an et par habitant !

Avant de passer aux questions, M. Devaud précise encore que de passer au-delà des 65 à 70% de tri pourrait poser des problèmes pour le Chauffage à distance puisque l'énergie nécessaire est puisée dans l'incinération des déchets...

La parole est ensuite aux commissaires et les questions portent essentiellement sur la communication des objectifs et des enjeux ainsi que sur les déchets sauvages. M. Dumalle remercie le Service de l'environnement pour les gros efforts accomplis et souhaite avoir l'avis de M. Chatelain sur sa proposition d'information directe en allant sonner aux portes des contribuables. Il lui répond qu'il y a un projet cantonal d'aller chez les habitants pour leur distribuer un bidon pour les déchets et de deux rouleaux de sachets compostables et, à son avis, c'est très clairement un bon moyen pour faire avancer les choses. M. Devaud complète en informant qu'aucun budget n'est prévu pour cela au niveau communal et que si la résolution détermine ce genre d'action, il faudra déposer une délibération pour pouvoir entreprendre cette démarche.

Le Président résume la situation avant le préavis :

- Le report de l'échéance à 2017
- La proposition de ne pas indiquer le taux de 70%, jugé trop ambitieux par certains commissaires, est laissée à l'approbation du résolvant

M. Dumalle avoue que le taux est délibérément agressif et sait qu'il sera difficile à atteindre mais il souhaite maintenir ce taux qui représente un but en soi, même si ce n'est pas pour 2017. C'est le message qu'il souhaite lancer.

Le Président procède alors au vote et la résolution est préavisée défavorablement par 5 NON (2 PDC, 1 UDC, 2 MCG) contre 3 OUI (1 PS, 1 Vert, 1 PLR) et 2 abstentions (1 Vert, 1 PLR) et il lève la séance.

Merci pour votre attention."

M. Dumalle estime que le tri des déchets doit être un réflexe et non une corvée. Pourtant une personne sur deux à Meyrin ne le considère pas de cette manière,

puisque le taux du tri des déchets est de 52%, ceci par manque de sensibilisation, d'information et de pratique. Cette résolution n'est pas utopique, elle veut que Meyrin devienne exemplaire sur ce sujet. Une grande opération de tri des déchets sera organisée en septembre par le Canton afin de booster le tri sélectif auprès de la population. L'Association Meyrin durable travaille également sur le sujet et s'apprête à monter sa propre opération. Enfin, le responsable de l'environnement et M. Devaud ont participé à une réunion à Milan concernant la logistique du recyclage des déchets organiques. Il rappelle que la taxe au sac pend au nez des Genevois. Si Meyrin fait beaucoup d'efforts en la matière, d'autres communes s'en soucient beaucoup moins et tirent la statistique du Canton vers le bas. Il relève une amélioration de 6% du tri en 10 ans. Il est donc nécessaire de sensibiliser la population. Les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront cette résolution et invitent les conseillers municipaux à les suivre afin d'atteindre l'objectif fixé et de donner un message sans ambiguïté à la population et aux associations.

Mme Kunz-Félix déclare que comme le dit la chanson "pas besoin de beaucoup, mais pas de peu non plus" et pour parodier la suite de la chanson, "le thème est si beau mais les moyens ne sont pas si gais". Le PLR remercie le résolutionsnaire de s'être penché sur le thème fétiche de notre commune, qu'est celui du tri des déchets. En effet, il faudrait venir de la lune pour ne pas avoir remarqué le nombre de molochs disposés à Meyrin. En même temps, M. Dumalle a raison, il faut continuer d'informer, inciter et encourager la population. Le seul problème est que l'objectif visé par la résolution n'est pas atteignable même si l'intention est louable. Cette résolution mettra l'administration en échec, car il est impossible d'atteindre cet objectif en si peu de temps. Le PLR, même s'il adhère à l'idée, ne peut souscrire au contenu complet du texte et votera défavorablement cette résolution.

Mme Schweizer relève les efforts considérables du service de l'environnement pour maintenir les écopoints très propres. Néanmoins, tous les Meyrinois ne jouent pas le jeu, même si les écopoints sont bien utilisés. L'objectif inscrit dans la résolution leur paraît intenable et Meyrin est déjà un exemple au niveau cantonal. L'UDC pense que l'amélioration se fera d'elle-même et, par conséquent, il refusera cette résolution.

M. Frauchiger déclare au nom du MCG que le tri des déchets est un devoir citoyen, mais pour des raisons évidentes liées au développement durable, il est souhaitable que tous les habitants de Meyrin, y compris les entreprises, jouent le jeu en matière de déchets. La Commune a mis à disposition de nombreux écopoints fin 2014. Le taux actuel de récupération avoisine les 50%, ce qui est un excellent début, même si l'on peut faire mieux. Le phénomène du littering est apparu ces dernières années, les consommateurs de tout âge laissent leur relief de pique-nique sur place. C'est plutôt cette catégorie de personnes qu'il faudrait éduquer. Le MCG pense que la Commune fait un travail considérable en amont et il ne peut que féliciter M. Chatelain pour l'excellente gestion de son service. Toutefois, il ne soutiendra pas cette résolution, malgré le souci légitime de mieux faire en matière de tri des déchets.

M. Tremblat donne lecture de la position du PDC:

"Meyrin occupe l'une des places de tête au classement du tri des déchets. Nous avons déjà atteint l'objectif cantonal de 50% fixé pour 2017. Des actions

complémentaires sont en cours de réalisation, comme la pause de panneaux sur les lieux de collecte ou une action de sensibilisation pour le tri des déchets de cuisine. Dès lors, il nous semble que cette résolution n'apportera rien de plus et surtout, qu'elle n'aidera en rien à augmenter le pourcentage du tri des déchets. De plus, le taux visé de 70% pour 2017 est totalement irréalizable. Au final, accepter cette résolution mettra inutilement la pression sur l'administration qui, par l'ensemble de ses actions, est déjà à nos yeux, engagée sur la bonne voie.

Nous vous invitons à nous suivre en refusant cette résolution. Merci pour votre attention."

M. Halimi déclare qu'au vu de la courte échéance mentionnée dans la résolution, le PS estime que cet objectif est difficilement réalisable et par conséquent, il s'abstiendra.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tillmann** soumet au vote la **résolution n° 2015-16a**,

présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin afin d'étudier un plan d'action à même de viser un objectif de 70% de tri des déchets d'ici à fin 2017

Vu les diverses et régulières délibérations votées ces dernières années pour l'engagement de fonds à l'étude et mise en place d'écopoints sur l'ensemble de la commune;

Vu la réussite et l'achèvement du plan d'installation des écopoints fin 2014;

Vu le taux de récupération 2014 approchant les 50%;

Vu la menace fédérale d'imposer la taxe au sac si nous ne réussissons pas à mieux recycler;

Vu l'impact négatif sur nos investissements et notre motivation si cette taxe devait être imposée;

Vu le nouveau quartier des Vergers en construction et les quelque trois mille consommateurs supplémentaires sur la ville de Meyrin à l'horizon 2017;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'environnement et agenda 21;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 19 avril 2016,

R E F U S E

PAR 17 NON, 7 OUI ET 6 ABSTENTIONS

de demander au Conseil administratif de mettre en place les outils et actions nécessaires afin de réaliser l'objectif de 70% de récupération des déchets privés, publics et professionnels émis par les personnes et entreprises sises sur la commune de Meyrin.

* * *

19. Résolution n° 2015-22a présentée par Esther Hartmann, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant l'extension des heures d'ouverture des piscines municipales en été et en hiver. Rapport de la commission des sports (M. Fabre, S).

M. Fabre donne lecture du rapport de la commission des sports tenue le 25 février 2016 sous la présidence de M. F. Hernot (PS) et en présence de M. D. Genequand, responsable du service des sports et Mme. E. Hartmann résolutionnaire (jusqu'à 21h30) :

"Suite aux salutations d'usage le président ouvre la séance à 20h30, excuse M. J. - M. Devaud, conseiller administratif, retenu par d'autres obligations. M. Hernot passe directement la parole à la résolutionnaire Mme Hartmann.

Mme Hartmann indique, que c'est sur des stands et par la demande de la population que cette résolution est née. Elle met en avant les points suivants:

- *Les personnes âgées se plaignent de l'accès insuffisant et que le fond soit rehaussé plus souvent;*
- *C'est une volonté des Verts en faveur de la santé publique;*
- *Effectuer du sport régulièrement est bon pour la santé, la natation étant complet, respectueux de la musculature, profitable à tous;*
- *Meyrin est riche en infrastructures sportives dont il faut faire profiter la population;*
- *Des horaires d'ouverture étendus facilitent cet accès pour la population;*
- *Il faut également compter avec l'accroissement de la population.*

Le président passe la parole à l'administration.

M. Genequand indique que la natation est un sport très populaire et même le second sport le plus pratiqué à Genève. La piscine du Livron est ouverte 55h par semaine (80h Vernets et Varembe) mais il faut jongler avec les horaires des écoles. L'ouverture a lieu à 7h30 les mardis et mercredis la fermeture est fixée à 20h30 (21h30 le mardi). Une pétition en 2004 et un accord avec le DIP ont permis une ouverture supplémentaire au public le mardi de 7h30 à 13h30. La piscine du centre sportif des Vergers est ouverte de 10h à 20h de début mai à mi-septembre.

Séance du 19 avril 2016
tenue en séance ordinaire

La piscine de Maisonnex suit les mêmes horaires avec une semaine de plus à la fin de la saison.

A la piscine de Livron on comptabilise en moyenne 130 entrées les lundis (ouverture 16h-20h30) 261 les mardis (ouverture matin et après-midi jusqu'à 21h30) 325 les mercredis, 177 les jeudis, 138 les vendredis, 75 les samedis et 129 les dimanches. Les heures de grande affluence (11h30-13h30 et 17h-19) n'offrent pas un grand confort d'utilisation.

4 gardiens sont actifs au Livron, avec deux présents en permanence, il faut noter que les travaux de nettoyage sont effectués par les gardiens.

Une possibilité pour ouvrir au public la piscine du Livron les lundis de 11h30 à 13h30 consisterait à sous-traiter le nettoyage pour un coût annuel de CHF 17'000.-, ceci permettrait à 50 clients/semaine supplémentaires de fréquenter la piscine, sans augmenter le nombre de gardiens. M. Genequand estime à 1750 le nombre de clients supplémentaires sur la saison.

La piscine du centre sportif est dotée de 20 gardiens afin d'assurer la sécurité autour des bassins, ils s'occupent également de l'entretien et du nettoyage. Mais la gestion des horaires se fait en flux tendu, toute extension des horaires d'ouverture se solderait par des embauches supplémentaires.

L'administration a considéré les impacts qu'auraient une ouverture quotidienne supplémentaire de 7h30 à 10h00, exclusivement pour les nageurs dans le grand bassin. L'accès au reste des installations serait impossible car en cours d'entretien, de même les abords du grand bassin et les pelouses ne seraient pas accessibles. Cette solution présente des désagréments pour les clients en raison du nettoyage simultané des plages et des vestiaires, avec un risque chimique, lors des livraisons de chlore.

Pour cette solution il faudrait ajouter un 150% de RH qui permettrait d'accueillir une trentaine de clients les jours de beau temps. Cette solution est chiffrée à CHF 45'000.- par saison pour environ 2500 nageurs.

Le président ouvre un temps de questions pour les commissaires.

Un commissaire aurait souhaité une simulation plus convaincante et surtout plus complète des horaires de la piscine du centre sportif. M. Genequand répond que l'option de l'ouverture totale n'a pas été chiffrée au vu des coûts d'une ouverture partielle, mais il reste à disposition pour ce calcul.

Un commissaire demande quel est le temps de travail des gardiens au centre sportif. M. Genequand lui répond qu'ils sont à plein temps durant la saison (travaux d'entretien et nettoyage quotidien des bassins, vestiaires et plages et surveillance des bassins par 5 gardiens au minimum).

Un commissaire fait remarquer que la piscine des Vergers a une destination plus balnéaire que sportive.

Un commissaire demande à savoir la démographie des utilisateurs de la piscine. M. Genequand répond qu'il faudrait faire une étude avec un mandat extérieur pour répondre à cette question avec précision. En revanche, il sait que les usagers matinaux sont des personnes âgées et des travailleurs.

Un commissaire rappelle que ce genre de débats avait déjà eu lieu lors de la précédente législature et qu'en raison de coûts élevés ces projets avaient été abandonnés. Il se dit favorable à l'ouverture supplémentaire du Livron et que nous devrions attendre les nouveaux habitants des Vergers avant de se prononcer sur la piscine du centre sportif.

Un commissaire demande à la résolutionnaire de lui donner plus de détails sur les demandes qui lui ont été faites, notamment concernant les horaires demandés. L'ouverture de la piscine des Vergers lui semble suffisante, il estime au final, que la résolution n'a pas lieu d'être.

Un commissaire se disant sportif inconditionnel, estime être en faveur de toute incitation supplémentaire à la pratique d'un sport, ce débat a donc lieu d'être. La demande présentée ce soir est donc une solution pour les personnes qui ne vont plus nager en raison des conditions insatisfaisantes. Il demande que cette solution soit essayée durant une saison.

Un commissaire, au vu des chiffres et des fréquentations supplémentaires possibles, est enclin à entrer en matière pour l'ouverture du Livron.

Un commissaire rejette l'essai proposé plus haut en argumentant sur les ressources humaines remerciées, si l'essai ne devait pas être concluant. Avant de statuer sur les ouvertures des piscines de Meyrin il demande que l'on attende la construction de piscine prévue vers Blandonnet.

Un commissaire s'inquiète du fait qu'une extension des horaires d'ouverture n'apporterait pas de recettes supplémentaires, car les utilisateurs sont déjà en possession d'abonnements. Il a également entendu que plusieurs personnes âgées souhaiteraient avoir le fond rehaussé deux fois par semaine au Livron.

Enfin un commissaire se lance dans un plaidoyer pour cette résolution. C'est de santé publique dont il s'agit ici, non de pratiques de compétition réservées à une minorité ou de lubies de quelques personnes isolées. Il demande donc de considérer cette résolution dans l'intérêt des Meyrinois, sans s'arrêter aux seules questions financières.

N'ayant plus de demande de parole, le président met aux voix le préavis suivant :

"Etendre les horaires de la piscine du Livron pour CHF 17'000.- et ceux du centre sportif des Vergers pour CHF 45'000.-."

La résolution n° 2015-22 présentée par Mme Hartmann au nom des Verts est préavisée négativement de la manière suivante :

2 oui (2 Verts)

5 non (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC)

4 abstentions (2 PS, 2 MGC)

Le président remercie Mme Hartmann à 21h30 et passe à la suite de la commission pour une première réflexion sur les besoins en terrains et vestiaires pour le FCM. Ceci ne faisant point l'objet d'un vote et d'autres commissions étant déjà organisées sur ce sujet, je vous suggère de vous référer au procès-verbal de la commission pour les détails discutés."

M. Tillmann annonce un amendement sur ce projet et donne à nouveau la parole à M. Fabre afin qu'il le présente.

M. Fabre déclare qu'il souhaite remplacer les deux points du dispositif, qui ne comprennent pas les solutions évoquées durant la commission. Il lui semble que le préavis négatif de la commission est dû au CHF 45'000.- dévoués à la piscine des Vergers. Il propose donc l'amendement suivant remplacer le dispositif par cette phrase : *"Demander de mettre à disposition du public la piscine du Livron, le mardi de 11h30 à 13h30, pour CHF 17'000.-/an."* La somme est raisonnable si l'on mise sur une fréquentation accrue, puisqu'en divisant les 17'000/ 1'700 personnes en plus, cela correspond à un prix de 10.-. L'abstention du PS en commission était essentiellement due aux Vergers qui paraissait irréaliste d'ouvrir de 7h30 à 10h00 tenant compte de tous les nettoyages et des frais supplémentaires. Il a eu l'impression que cette position était partagée dans la commission. Il pense que cette proposition correspond à une demande réelle de la population et il suggère aux conseillers municipaux de voter favorablement cet amendement.

En dépit de l'intérêt du public, **M. Falvo** estime qu'il faut également considérer l'intérêt des travailleurs, car qui n'aimerait pas avoir ce qu'il veut quand il veut. Il lui semble inconcevable de demander cet effort supplémentaire aux gardiens. Le PDC annonce qu'il ne rentrera pas en matière sur cette résolution.

M. Gaetanino déclare qu'effectivement le MCG s'était abstenu en commission pour les raisons évoqués par M. Fabre. Ils ont constaté que l'ouverture de la piscine des Vergers posait d'énormes problèmes et entraînait des coûts conséquents. Par contre, ils sont plutôt favorables à l'ouverture de la piscine du Livron. De ce fait, il annonce que le MCG acceptera l'amendement de M. Fabre et si ce dernier est pris en compte, son groupe votera favorablement la résolution, sinon il la refusera.

M. Grognuz annonce que son parti refusera l'amendement, car après analyse des graphiques transmis par le service des sports, la tranche horaire entre 11h et 13h correspond aux heures les moins fréquentées, et celles les plus intéressantes pour les usagers se situent en fin de soirée vers 18h. Par conséquent, le PLR refusera l'amendement et la résolution.

Au nom des Verts, **Mme Hartmann** déclare être consciente qu'un environnement propice soutient la pratique régulière d'une activité physique et donc le maintien en santé de la population. Les Verts souhaitent que les heures d'ouverture de la piscine soient adaptées au besoin de cette dernière et que la piscine du Livron soit également ouverte en été. Hélas les Verts n'ont pu que constater combien certains

membres du Conseil manquent d'ouverture. Draper dans leurs certitudes, se contentent de stricts calculs comptables, 60 minutes leur auront suffi pour renvoyer sèchement au vestiaire une résolution dont une étude plus approfondie aurait peut-être permis de faciliter l'accès de nos magnifiques bassins, premiers de Genève, à une partie de la population non négligeable: les travailleurs, comme ceux de la ZIMEYSA, et les personnes âgées. Coûts estimés pour la piscine des Vergers: 45'000.-. Pour celle du Livron: 17'000.-. CHF 62'000.- en tout. Est-ce que ces sommes sont trop élevées pour le bien-être de toute une partie de la population de notre ville ? Est-ce difficile de tenir compte des besoins qui vont croître avec l'arrivée des nouveaux arrivants sur la Commune ? Il faut croire que oui. Attendons, voyons venir et réagissons! Voici le discours de certains. Paradoxalement, les défenseurs les plus ardues de la rigueur budgétaire et de la prudence, évoquent sans hésitation la construction d'un hypothétique projet de piscine olympique intercommunal pour étayer leur refus. Quelle logique ! Tabler sur la construction de bassins à un coût probablement beaucoup plus élevé que celui de CHF 62'000.-. Projet qui n'est, à l'heure actuelle, qu'une rumeur insistante. Les Verts espèrent que ce soir, condescendance et démesure s'estompent, et que notre Conseil municipal revienne à un aspect plus pragmatique et plus réaliste. Et que les intérêts de nos aînés et les travailleurs soient pris rapidement en compte. En ce sens, les Verts feront preuve d'ouverture et soutiendront toute proposition allant dans ce sens, même s'ils ne peuvent que regretter la manière dont cette résolution a été traitée en commission. Ils se satisferont donc de l'amendement qui a été déposé et accepteront cette résolution. En effet, prolonger des horaires de 11h30 à 13h30 ne les inquiètent pas particulièrement quant au bien-être des travailleurs.

Mme Hayes demande si le texte de la résolution doit changer puisqu'il est mentionné la piscine du Livron, des Vergers et de Maisonnex. Elle estime, au nom de l'UDC, que les horaires actuels des piscines, notamment celle du Livron, sont satisfaisants. Une ouverture supplémentaire impliquerait des coûts plus ou moins importants sans oublier que c'est une piscine scolaire et qu'elle a besoin de temps libre pour la maintenance. L'UDC refusera cette résolution.

M. Tillmann met aux voix le **vote de l'amendement** *"de mettre à disposition du public la piscine du Livron, le mardi de 11h30 à 13h30 pour un coût de CHF 17'000.- par an"*, qui est accepté par 18 oui, 10 non et 1 abstention.

Il passe au vote de la **résolution n° 2015-22a** amendée,

présentée par Esther Hartmann, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant de mettre à disposition du public la piscine du Livron, le mardi de 11h30 à 13h30 pour un coût de CHF 17'000.-/an

Vu les heures actuelles d'ouverture des piscines municipales meyrinoises ouvertes au public (piscines des Vergers et de Maisonnex en été et piscine de Livron en hiver) ;

Vu la demande croissante d'habitants de la commune désirant utiliser ces installations sportives en dehors des horaires actuels d'ouverture ;

Vu les recommandations émanant de médecins pour inciter la population à pratiquer une activité sportive régulière pour préserver et maintenir la santé ;

Vu les conseils médicaux indiquant que la meilleure activité sportive individuelle reste la natation ;

Vu l'arrivée de 3000 habitants dans les années à venir dans le nouvel écoquartier des Vergers ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des sports;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 avril 2016,

DECIDE

PAR 18 OUI, 11 NON ET 1 ABSTENTION

de demander de mettre à disposition du public la piscine du Livron, le mardi de 11h30 à 13h30 pour un coût de CHF 17'000.-/an.

* * *

20. Pétition n° X-2016-04 de l'UDC "Non, à 50 jeunes hommes migrants sous l'école Bellavista !"

M. Tillmann rappelle que les compétences du Conseil municipal dans le cadre d'une pétition se limitent à un renvoi à une commission existante habilitée à traiter le sujet ou à un renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires, l'ajournement ou le classement.

Mme Hayes annonce que la pétition de l'UDC a récolté plus de 700 signatures et en aurait eu un peu plus s'ils n'avaient pas arrêté la récolte. Une partie des signatures a été envoyée au Grand Conseil afin qu'elle puisse être traitée. Une autre partie a été soumise en mars à l'administration meyrinoise afin qu'elle soit prise en considération et traitée comme il se doit. Il s'agit là d'une prise de conscience d'une partie des habitants: que 50 hommes venant de pays en guerre ou en difficulté économique vont être installés à long terme dans l'abri PC de l'école Bellavista. La population est inquiète, mécontente. Comme expliqué au Grand Conseil, l'abri PC n'est pas un site adéquat pour accueillir des réfugiés et surtout des hommes seuls ! Ce n'est pas en les installant dans une cave que l'on

va faire preuve d'intégration. Et les installer en étroit voisinage avec des enfants et des équipes féminines sportives surtout en connaissant la particularité des installations de Bellavista qui sont très visibles et accessibles de l'extérieur à tout moment. C'est une forme de logement dispendieuse de l'Hospice général, mais c'est aussi la facilité de mettre des abris PC à disposition quand on sait que ces abris n'ont pas été construits à cet effet, mais pour pallier des catastrophes et pour protéger la population.

Le problème migratoire en Europe nous échappe comme il échappe à tous les pays de l'Europe, mais il ne faut pas ne pas le contrôler dans notre pays et dans notre commune.

Elle demande que cette pétition puisse être traitée en commission des affaires sociales et jeunesse en présence de certains des pétitionnaires, car la population a beaucoup de questions et aimerait pouvoir bénéficier de réponses satisfaisantes.

M. Tillmann fait part de la proposition du Bureau de renvoyer la pétition en commission affaires sociales et jeunesse.

M. Gaetanino annonce que le MCG va soutenir ce renvoi en commission. Il rappelle que son groupe a déposé une résolution lors du précédent conseil, qui a été rejetée par une non-entrée en matière. Il avait été proposé d'agender une commission sur ce sujet, proposition soutenue par l'UDC et le PLR également. Il pense qu'il serait judicieux de renvoyer les deux pétitions, celles de l'UDC et du MCG, en commission afin d'obtenir des informations valides sur l'arrivée des migrants.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix **le renvoi de la pétition de l'UDC en commission affaires sociales et jeunesse**, qui est accepté par 25 oui, 2 non et 2 abstentions.

* * *

21. Pétition n° X-2016-03 du MCG "Ne plaçons pas 50 hommes sous l'abri de l'école primaire de Bellavista à Meyrin !"

M. Gaetanino demande que la pétition du MCG soit traitée dans la même commission que celle de l'UDC étant donné qu'il s'agit du même sujet.

M. Tillmann soumet au vote le **renvoi en commission affaires sociales et jeunesse**, qui est accepté par 26 oui, 1 abstention et 3 non.

* * *

22. Annonces de projets.

Néant.

* * *

23. Propositions individuelles.

Néant.

* * *

24. Questions.

M. Grognuz rappelle que le 20 mai 2014, le Conseil municipal a voté un crédit destiné à renouveler l'éclairage public de Meyrin-Parc. De plus, un crédit de CHF 76'000.- a été voté pour restaurer le chemin existant le long du centre commercial et le déplacement des luminaires. Or, à ce jour, bien que les luminaires aient été remplacés, il remarque que rien n'a été fait pour le chemin et pour le déplacement des éclairages. Pourquoi ?

Sa deuxième question concerne le Salto de l'escargot, notamment la présence de caravanes, de vaubans et de fils de suspension, il estime que cet endroit devient vraiment glauque et indigne de la Commune. Est-il prévu d'y mettre de l'ordre ?

M. Hubert demande qui va payer les travaux pour la pose des potelets sur l'Esplanade des Champs-Fréchets devant la pharmacie.

M. Tschudi déclare que la Commune paiera étant donné que la régie Naef ne souhaitait pas entrer en matière. Plusieurs habitants ont exprimé leur mécontentement par rapport à cette esplanade et à la sécurité, étant donné que les voitures manœuvraient dans ce périmètre. Malgré de multiples courriers pour inciter la régie à prendre ses responsabilités, il a été décidé, au vu du coût, que la Commune prendrait en charge la pose de ces potelets afin d'empêcher les voitures d'y avoir accès. C'est donc principalement en raison de cet aspect sécuritaire que le Conseil a pris cette décision. Mais **M. Tschudi** convient que cette situation n'est pas normale. Il ajoute que la population des Champs-Fréchets

ne fait pas la distinction entre le domaine public ou privé et pense qu'il s'agit du domaine public.

M. Jimenay constate que, très souvent, des effluves de cannabis remontent lors des séances plénières. Ayant accompagné une personne âgée dans le quartier de la Golette, il a pu constater les échanges entre jeunes gens de substances illicites. Il entend bien qu'un peu plus des 80% des gens présents à cette séance ont goûté une fois un joint, surtout le premier... le premier joint...

Il trouve néanmoins désolant de voir ce trafic dans le quartier de la Golette et notamment au cycle d'orientation, entraînant, pour les jeunes, des difficultés à suivre les cours. Que peut faire la Commune pour y remédier ?

M. Tschudi répond que, suite aux nouvelles prérogatives de la police municipale, cette dernière peut amender les jeunes. En cas de trafic avéré, elle travaille en collaboration avec la gendarmerie cantonale. Elle a procédé à un certain nombre d'arrestations au Jardin alpin bien qu'il ne connaisse pas le type de substance interceptée. Il est vrai que la consommation de cannabis n'est plus une affaire de jeunes, elle est largement intergénérationnelle, puisqu'il a même rencontré au club de midi des aînés, des consommateurs de cannabis. Il ajoute qu'une commission du Grand Conseil se penche sur un projet de légalisation du cannabis, mais pour l'instant, il est interdit.

M. Cornuz ajoute que Mme Françoise Sagan aurait dit que c'était stupéfiant ! *[Rires]* Souhaitant rendre à César ce qui appartient à César, il déclare que cette phrase était de Thierry Le Luron.

M. Gaetanino demande quel est le statut du parking du Vivarium ? Il constate que ce parking est très utilisé puisque des voitures y sont stationnées du matin au soir. S'agit-il d'une zone blanche ou est-ce que la Commune a délivré une autorisation spéciale ?

Suite à la rencontre organisée par la chambre de commerce et l'entreprise Losinger Marazzi le 18 mars, à laquelle M. Jimenay et elle-même ont assisté, **Mme Tiguemounine** déclare avoir été interpellé par le directeur de l'entreprise car l'Hôpital de la Tour envisage de ne pas renouveler le bail du centre médical des Champs-Fréchets. Le personnel médical et administratif n'a reçu que peu d'informations quant à l'avenir de ce centre. Il en ressort beaucoup d'inquiétudes. A son avis, le centre médical a tout son sens dans ce quartier, décentré de l'Hôpital de la Tour, son service des urgences étant très fréquenté du lundi au vendredi. Au vu de la construction de logements pour personnes âgées à proximité, de la fréquentation des habitants, il lui semble important que ce centre

perdure, puisqu'il joue un rôle important dans le travail de proximité, notamment pour les personnes à mobilité réduite. **Mme Tiguemounine** demande si le Conseil administratif est au courant de cette situation et s'il peut intervenir d'une quelconque manière.

M. Tschudi déclare avoir également été alerté par des médecins de ce centre. L'Hôpital de la Tour envisage effectivement de résilier le bail, car il estime que ce centre est trop grand et trop vétuste. Il cherche un autre lieu, à proximité, plus petit et plus moderne. Pour l'instant, il n'a rien trouvé et de ce fait, il n'exclut pas totalement une prolongation du dit-bail. Mais il pourrait également se rapatrier à l'Hôpital de la Tour provisoirement.

Le Conseil administratif va suivre l'évolution de ce dossier.

M. Lustenberger demande si le Conseil administratif respecte le secret des débats. En effet, en reprenant le règlement du Conseil municipal, il s'est rendu compte qu'il n'avait pas le droit de dire quoique ce soit à propos de la dernière commission d'urbanisme et mobilité qui traitait de la modification de zone de Cointrin. Ayant une connaissance dans ce quartier, il voulait évoquer ce point avec lui et s'est rappelé de l'article sur le secret des débats jusqu'au moment de la discussion en séance plénière. Puis, il a reçu une invitation pour le lundi 25 avril concernant la présentation au public du même sujet développé lors de la commission. Il a l'impression qu'il y a un décalage: lui, ne peut en parler en tant que conseiller municipal. Or, le sujet ne sera pas débattu en plénière d'ici au lundi 25 avril. Par contre, le Conseil administratif n'hésite pas à l'exposer publiquement. Il souhaite qu'on lui apporte quelques explications.

M. Tschudi déclare que la procédure est identique à la modification de zone de la Gravière citée plus haut, sauf qu'elle concerne Cointrin. Lorsque le Conseil d'Etat lance la procédure de la modification de zone, il ouvre une enquête publique, afin que tout citoyen puisse s'exprimer. Il est donc nécessaire auparavant d'en informer la population. Cette séance aura lieu lundi prochain à Cointrin afin que la population puisse avoir les informations pour se prononcer durant l'enquête publique. Une fois que l'enquête publique sera terminée, un projet de délibération sera présenté au Conseil municipal. Ce dernier devra se positionner sur la modification de zone et prendra connaissance de toutes les observations de l'enquête publique. **M. Tschudi** estimait judicieux, notamment au vu des débats antérieurs sur Cointrin, que le Conseil municipal ait la primeur en commission avant la séance destinée au public. Or, il aurait parfaitement pu décider de ne pas organiser de commission au préalable. Par contre, effectivement, les débats internes à la commission ne peuvent être dévoilés avant la séance plénière. Il espère avoir été suffisamment clair.

Mme Schweizer remarque que l'agenda des commissions change trop souvent. Elle a l'impression que l'administration ne prend pas au sérieux les conseillers

**Séance du 19 avril 2016
tenue en séance ordinaire**

municipaux. Or, elle aimerait également pouvoir organiser sa vie privée. D'énormes changements interviennent en l'espace de quelques jours. Elle demande s'il est possible de centraliser les commissions, au lieu d'en avoir une un jour et une autre, un autre jour. De plus, à la fin de l'année, l'administration se plaint de ne plus avoir assez de jour pour fixer des séances de commission alors que ces derniers temps, il n'y a rien. Par conséquent, elle aimerait connaître qui établit cet agenda car, ces temps-ci, il est mal géré.

Mme Hayes demande combien d'écoles, de cycles et de crèches bénéficient d'un accès sécurisé et qui en sont les utilisateurs et quand ?

Sa deuxième question concerne le nombre de caméras de vidéosurveillance posées à Meyrin. Combien y en a-t-il ?

Sa dernière intervention revient sur l'article paru le 21 mars dans la Tribune de Genève concernant la résolution des pigeonniers d'une élue verte. Elle trouve déplorable que la journaliste n'ait relevé que le thème des pigeons au lieu de parler des 50 hommes sous l'école Bellavista, qui était traité le même soir. Or, ce sujet est nettement plus intéressant pour la population que les pigeons. Comment la journaliste a pu avoir ces informations ?

M. Tillmann fait remarquer que la journaliste de la Tribune est partie et qu'il est donc difficile de répondre à sa place.

* * *

La séance est levée à 22h50/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 9 mai 2016.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Laurent TREMBLET

Robert TILLMANN